AMBASSADE

LA MEILLEURE COMBINAISON POUR VOTRE COUVERTURE À L'INTERNATIONAL

2015



Téléchargez notre application mobile gratuite APRIL Expat!





Suivez-nous sur Facebook et Twitter!

www.facebook.com/AprilExpat



www.twitter.com/AprilExpat



AMBASSADE, L'ASSURANCE COMPLÈTE POUR VOTRE EXPATRIATION

Ambassade est une solution d'assurance dédiée aux expatriés de toutes nationalités, séjournant plus d'un an à l'étranger. Que vous partiez seul ou en famille, ce contrat vous propose une couverture complète avec des garanties entièrement modulables : frais de santé, assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée/assistance juridique, capital décès/perte d'autonomie et indemnités journalières.

UNE COUVERTURE À LA CARTE

Si vous deviez faire face à des dépenses de santé courantes ou imprévues ?

Ambassade couvre vos dépenses de santé dès le 1er euro dépensé avec des garanties modulables adaptées à vos besoins :

- 3 offres au choix avec des plafonds de remboursement différenciés (Essentielle, Medium, Extenso) jusqu'à 2 000 000 € et 3 niveaux de couverture (Hospitalisation seule, Hospitalisation + Médecine courante-Maternité, Hospitalisation + Médecine courante-Maternité + Optique-Dentaire),
- possibilité de remboursement à 100%, 90% ou 80% des frais réels.
- service de **règlement direct des frais d'hospitalisation** : vous n'avez pas à régler l'établissement hospitalier, nous nous en chargeons pour vous !
- service de 1^{er} avis médical : une équipe de médecins est à votre écoute 24h/24 et 7j/7 pour répondre aux questions relatives à votre santé.

Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

APRIL International organise votre rapatriement médical, 24h/24 à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport et d'hébergement d'un proche venu vous rendre visite.

Si votre responsabilité civile était engagée ?

APRIL International vous couvre pour les conséquences d'actes causés à des tiers dans le cadre de votre vie privée. Vos enfants sont également assurés dans le cadre de leurs activités extrascolaires.

UN CONTRAT SPÉCIALEMENT CONÇU POUR LES EXPATRIÉS

- > Une couverture santé au 1er euro avec :
 - un plafond jusqu'à 2 000 000 €
 - des garanties viagères : vous êtes couvert aussi longtemps que vous le souhaitez et vos cotisations n'augmentent pas en fonction de vos dépenses personnelles
- > Des garanties valables temporairement dans votre pays de nationalité
- > Un service de traductions et d'accompagnement juridique pour faciliter vos démarches administratives
- > De multiples solutions et fractionnements de paiement pour faciliter le règlement de vos cotisations



NOS ÉQUIPES MULTILINGUES SONT À VOTRE ÉCOUTE:



par téléphone : + 33 (0)1 73 02 93 93

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 - Heure de Paris



par e-mail: info.expat@april-international.com



dans nos bureaux : 110, avenue de la République - 75011 Paris FRANCE



FRAIS DE SANTÉ

3 offres
 3 niveaux de garanties
 3 pourcentages de remboursement pour s'ajuster à votre besoin de couverture et à votre budget

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE ET ASSISTANCE JURIDIQUE

CAPITAL DÉCÈS ET PERTE D'AUTONOMIE

Un capital à choisir librement entre 20 000 € et 400 000 €

INDEMNISATION ARRÊT DE TRAVAIL

Des indemnités journalières à choisir librement entre 20 € et 200 €

COMPOSEZ EN 3 ÉTAPES VOTRE FORMULE FRAIS DE SANTÉ SELON VOTRE BUDGET ET VOTRE PAYS D'EXPATRIATION



CHOISISSEZ LES GARANTIES POUR LESQUELLES VOUS SOUHAITEZ ÊTRE COUVERT

Hospitalisation seule



Hospitalisation



Médecine courante-Maternité





Hospitalisation



Médecine courante-Maternité



Optique-Dentaire







2

CHOISISSEZ UN NIVEAU DE COUVERTURE POUR LES GARANTIES SÉLECTIONNÉES

ESSENTIELLE

plafond frais de santé de **750 000 €** et niveaux de couverture **basiques**

MEDIUM

plafond frais de santé de 1 500 000 € et niveaux de couverture intermédiaires

EXTENSO

plafond frais de santé de 2 000 000 € et niveaux de couverture confortables

3

OPTION ÉCO



Nous vous proposons une couverture à 100% des frais réels.

Vous pouvez réduire votre cotisation en choisissant un remboursement à **90**% ou à **80**% des frais réels pour les garanties Médecine courante-Maternité et Optique-Dentaire.

Les frais d'hospitalisation sont toujours pris en charge à 100% des frais réels.

DES GARANTIES FRAIS DE SANTÉ COMPLÈTES ET INNOVANTES

SERVICE DE 1^{ER} AVIS MÉDICAL

Une équipe de médecins à votre disposition 24h/24 et 7j/7 pour :

- > vous aider à comprendre un symptôme, un diagnostic ou un traitement,
- > vous donner des conseils avant ou après une hospitalisation, en cas de maladie chronique, ou de maternité...,
- > vous aider à préparer vos voyages (vaccins obligatoires et conseillés),
- > vous renseigner sur les équivalences des médicaments dans le monde entier.



COMPARER	LES OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO	
HOSPITALISA- TION	Vous êtes opéré de l'appendicite	chambre privée, jusqu'à 50 € /jour	chambre privée, jusqu'à 100 €/jour 100% des frais réels sans plafond pour vos 2 premières consultations par an* vos dépenses maceutiques seront rises en charge** wette consultation e sera pas prise en charge en charge chambre privée, jusqu'à 100 €/jour 100% des frais réels sans plafond pour vos 2 premières consultations par an* vos dépenses pharmaceutiques seront prises en charge** médecines douces prises en charge jusqu'à 1 000 €/an, avec un maximum de 150 €/séance monture et verres chambre privée, jusqu'à 2 100% des frais réels sans pour vos 5 consultation pour vos 5 consultation pharmaceutiques seront prises en charge jusqu'à 1 000 €/an, avec un maximum de 150 €/séance monture et verres monture et verres		
	Vous consultez un médecin généraliste	100% des frais réels jusqu'à 50 € /acte	sans plafond pour vos 2 premières	100% des frais réels sans plafond pour vos 5 premières consultations par an*	
MÉDECINE COURANTE	Vous allez à la pharmacie	vos dépenses pharmaceutiques seront prises en charge**	pharmaceutiques seront	vos dépenses pharmaceutiques seront prises en charge**	
	Vous consultez un ostéopathe	cette consultation ne sera pas prise en charge	prises en charge jusqu'à 1 000 € /an, avec un maximum	médecines douces prises en charge jusqu'à 1 500 €/an, avec un maximum de 200 €/séance	
OPTIQUE	Vous achetez des lunettes	monture et verres pris en charge jusqu'à 150 €/an (lentilles jusqu'à 100 €/an)	monture et verres pris en charge jusqu'à 350 €/an (lentilles jusqu'à 200 €/an)	monture et verres pris en charge jusqu'à 650 €/an (lentilles jusqu'à 300 €/an)	
DENTAIRE	Votre enfant entame un traitement d'orthodontie	ce traitement ne sera pas pris en charge	pris en charge jusqu'à 800 €/an/enfant, pendant 2 ans maximum	pris en charge jusqu'à 1 200 €/an/enfant, pendant 3 ans maximum	

^{*} Les suivantes sont plafonnées ** Dans la limite de la formule choisie

BÉNÉFICIEZ DE GARANTIES PRÉVENTION POUR TOUTE VOTRE FAMILLE

Avec Ambassade, sont couverts:

- > les traitements anti-paludéens et les vaccins liés ou non aux voyages (fièvre jaune, grippe...)
- > les traitements et médicaments d'aide à l'arrêt du tabac
- > les dépistages pour toute la famille : dépistage de l'hépatite B, du papillomavirus (infections sexuellement transmissibles), des troubles de l'audition ou de cancers (cancer du sein, du col de l'utérus, de la prostate...)

Et pour vos enfants :

- > le dépistage néo-natal
- > les bilans réguliers chez le médecin ou le pédiatre
- > les vaccins (varicelle, rubéole, rougeole, coqueluche...)
- > les frais d'orthodontie



GARANTIES COMPLÈTES ET ADAPTÉES AUX EXPATRIÉS

1 > FRAIS DE SANTÉ

OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
MONTANT MAXIMUM DES FRAIS DE SANTÉ PAR ANNÉE D'ASSURANCE ET PAR PERSONNE ASSURÉE	750 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €

HOSPITALISATION* (hors médecine courante, hors maternité et hors optique-dentaire)						
OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO			
Hospitalisation voir définition p10 médicale, chirurgicale ou hospitalisation de jour voir définition p10 :						
Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels			
Frais de séjour Honoraires médicaux et	voir définition p10	voir définition p10	voir définition p10			
chirurgicaux Examens, analyses, médicaments						
Actes médicaux						
Chambre privée (y compris frais de téléphonie, de télévision et internet)	100% des frais réels, jusqu'à 50 € /jour	100% des frais réels, jusqu'à 100 € /jour	100% des frais réels, jusqu'à 200 € /jour			
Hospitalisation à domicile	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels			
Règlement direct des frais d'hospitalisation ^{voir définition p10}	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24			
Consultation externe liée à une hospitalisation/chirurgie ambulatoire (30 jours avant et après hospitalisation et sur présentation d'un certificat d'hospitalisation)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels			
Lit d'accompagnement pour enfant	100% des frais réels, jusqu'à 30 € /jour (enfant de moins de 16 ans)	100% des frais réels, jusqu'à 45 € /jour (enfant de moins de 16 ans)	100% des frais réels, jusqu'à 60 €/jour (enfant de moins de 16 ans)			
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours/an	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours/an			

^{*} Toute hospitalisation (hors hospitalisation de jour) est soumise à accord préalable voir définition p10. Une franchise de 20% sera retenue en cas de non respect de cette formalité, préalablement à une hospitalisation.

FRAIS D'HOSPITALISATION

PARTOUT DANS LE MONDE - 24H/24

HOSPITALISATION*

(hors médecine courante, hors maternité et hors optique-dentaire)



OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
Rééducation en lien direct et suite à une hospitalisation prise en charge par APRIL International	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours	100% des frais réels, jusqu'à 30 jours
Chirurgie réparatrice dentaire d'urgence suite à un accident	non pris en charge	100% des frais réels	100% des frais réels
Traitement du cancer (chimiothérapie et radiothérapie)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Traitement du SIDA	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Greffe d'organe	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels

^{*} Toute hospitalisation (hors hospitalisation de jour) est soumise à accord préalable. Une franchise de 20% sera retenue en cas de non respect de cette formalité, préalablement à une hospitalisation.

IMPORTANT

- > Dans la formule Hospitalisation seule, sont également couverts les soins de médecine courante (y compris soins dentaires et prothèses hors prothèses et implants dentaires) en cas d'accident et sur présentation d'un certificat médical, jusqu'à 75 €/acte et 1000 €/an/personne.
- > Vous avez la possibilité de choisir un niveau de remboursement à 90% ou 80% des frais réels pour les garanties Médecine courante Maternité et Optique-Dentaire (les plafonds de remboursement restent inchangés et les garanties Hospitalisation restent couvertes à 100% des frais réels).

MÉDECINE COU	RANTE 🙀		
OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO
MÉDECINE (hors maternité, p	rocréation médicalement assisté	e et dentaire)	

Consultations et visites

100% des frais réels, jusqu'à 50 € /acte	100% des frais réels (limités à 80 € /acte au-delà de 2 visites/an)	100% des frais réels (limités à 130 €/acte au-delà de 5 visites/an)
100% des frais réels, jusqu'à 80 € /acte	100% des frais réels (limités à 110 €/acte au-delà de 2 visites/an)	100% des frais réels (limités à 180 €/acte au-delà de 5 visites/an)
non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 5 visites/an	100% des frais réels, jusqu'à 5 visites/an
100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
100% des frais réels, jusqu'à 500 € /an	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/an, avec un maximum de 150 €/séance	100% des frais réels, jusqu'à 1 500 €/an, avec un maximum de 200 €/séance
	jusqu'à 50 €/acte 100% des frais réels, jusqu'à 80 €/acte non pris en charge 100% des frais réels 100% des frais réels,	100% des frais réels, jusqu'à 50 €/acte 100% des frais réels, jusqu'à 80 €/acte 100% des frais réels (limités à 110 €/acte au-delà de 2 visites/an) 100% des frais réels (limités à 110 €/acte au-delà de 2 visites/an) 100% des frais réels, jusqu'à 5 visites/an 100% des frais réels 100% des frais réels 100% des frais réels 100% des frais réels jusqu'à 1000 €/an, avec un

^{*} Soumis à accord préalable. Les actes en série sont soumis à accord préalable au-delà de 20 séances par année d'assurance.

GARANTIES (SUITE) COMPLÈTES ET ADAPTÉES AUX EXPATRIÉS

MÉDECINE COURANTE							
ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO					
non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/an, avec un maximum de 150 €/séance	100% des frais réels, jusqu'à 1 500 €/an, avec un maximum de 200 €/séance					
dicale							
100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels					
100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels					
100% des frais réels, jusqu'à 500 € /jour	100% des frais réels, jusqu'à 700 € /jour	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 € /jour					
100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels					
100% des frais réels (couverture jusqu'à 50 €/an pour les vaccins liés aux voyages ^{voir définition p10})	100% des frais réels (couverture jusqu'à 100 €/an pour les vaccins liés aux voyages ^{voir définition p10})	100% des frais réels (couverture jusqu'à 150 €/an pour les vaccins liés aux voyages ^{voir définition p10})					
100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels					
100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels					
non pris en charαe	100% des frais réels,	100% des frais réels,					
	jusqu′à 500 € /an	jusqu'à 1 000 € /an					
MENT ASSISTÉE : délai d'attent	e ^{voir définition p10} de 12 mois**						
non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 € /an	100% des frais réels, jusqu'à 1 500 € /an					
de 12 mois							
non pris en charge	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 4 000 € en zone 1 et 2 500 € en zones 2, 3 et 4					
	non pris en charge licale 100% des frais réels (couverture jusqu'à 50 €/an pour les vaccins liés aux voyages voir définition p10) 100% des frais réels 100% des frais réels	non pris en charge 100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/an, avec un maximum de 150 €/séance 100% des frais réels (couverture jusqu'à 50 €/an pour les vaccins liés aux voyages voir définition p10) 100% des frais réels 100% des frais réels, jusqu'à 500 €/an					

^{**} Délai d'attente abrogé si vous aviez auparavant des garanties équivalentes ou supérieures résiliées depuis moins d'un mois, sur présentation d'un justificatif des garanties souscrites jusqu'alors et du Certificat de radiation correspondant.

MÉDECINE COURANTE							
OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO				
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE							
Cette garantie permet d'exprimer les tensions accumulées afin de retrouver un meilleur équilibre. Elle s'applique également dans les 6 mois suivant le retour dans le pays de nationalité	non pris en charge	entretiens téléphoniques avec une équipe de psychologues cliniciens accessibles 24h/24 et 7j/7	entretiens téléphoniques avec une équipe de psychologues cliniciens accessibles 24h/24 et 7j/7				
1 ^{ER} AVIS MEDICAL							
Une équipe de médecins répond à vos questions et vous accompagne dans vos démarches médicales	non pris en charge	entretiens téléphoniques avec une équipe de médecins disponibles 24h/24 et 7j/7	entretiens téléphoniques avec une équipe de médecins disponibles 24h/24 et 7j/7				
CURE THERMALE ET THAL	ASSOTHÉRAPIE* : délai d'atten	ite de 12 mois**					
Valable dans les 3 mois suivant une hospitalisation de plus de 10 jours ou un accouchement pris en charge par APRIL International		non pris en charge 100% des frais r jusqu'à 500 € /					
APPAREILLAGES ET PROTH	HÈSES* : (hors optique et dentair	re)					
Sans hospitalisation	100% des frais réels, jusqu'à 150 € /prothèse	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/prothèse	100% des frais réels, jusqu'à 600 €/prothèse				
Avec hospitalisation prise en charge par APRIL International	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 €/hospitalisation	100% des frais réels, jusqu'à 3 000 €/hospitalisation	100% des frais réels, jusqu'à 4 000 €/hospitalisation				

MATERNITÉ*	⊕ ₩				
OFFRES	ESSENTIELLE	MEDIUM	EXTENSO		
Délai d'attente de 10 mois					
Règlement direct des frais d'hospitalisation en cas d'accouchement	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24		
Frais d'accouchement : hospitalisation, chambre privée, frais de séjour, honoraires médicaux et chirurgicaux					
Accouchement à domicile					
Consultations, pharmacie, examens et soins pré et post natals	100% des frais réels.	100% des frais réels, jusqu'à 5 000 €/grossesse (montant porté à	100% des frais réels, jusqu'à 8 000 € /grossesse (montant porté à		
Kinésithérapie post accouchement	jusqu'à 3 500 €/grossesse (montant porté à				
Séances de préparation à l'accouchement (effectuées exclusivement par un médecin ou une sage-femme)	7 000 €/grossesse en cas d'accouchement chirurgical)	10 000 €/grossesse en cas d'accouchement chirurgical)	16 000 €/grossesse en cas d'accouchement chirurgical)		
Test de dépistage du VIH dans le cadre d'un examen prénatal uniquement					
Diagnostic des anomalies chromosomiques					
Complications de grossesse et à l'accouchement	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels		

^{*} Soumis à accord préalable.

^{**} Délai d'attente abrogé si vous aviez auparavant des garanties équivalentes ou supérieures résiliées depuis moins d'un mois, sur présentation d'un justificatif des garanties souscrites jusqu'alors et du Certificat de radiation correspondant.

GARANTIES (SUITE)

COMPLÈTES ET ADAPTÉES AUX EXPATRIÉS

OPTIQUE - DENTAIRE \longleftrightarrow							
OFFRES	ESSENTIELLE MEDIUM EXTEN:						
DENTAIRE : délai d'attente de 3 mois** pour les soins dentaires, la parodontologie et l'endodontie et 6 mois** pour les prothèses, les implants et l'orthodontie							
Soins dentaires							
Prothèses et implants*	jusqu'à 500 € /an et jusqu'à 1 500 € /an es et implants* à partir de la 2 ^{ème} année		100% des frais réels, jusqu'à 650 €/dent, jusqu'à 2 000 €/an				
Parodontologie (traitement de la gencive contre le déchaussement des dents, maladies gingivales) et endodontie	non pris en charge	jusqu'à 800 € /an et jusqu'à 2 000 € /an à partir de la 2 ^{ème} année	et jusqu'à 2 500 € /an èt jusqu'à 2 500 € /an à partir de la 2 ^{ème} année				
Orthodontie* jusqu'à 16 ans	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 800 € /an, pendant 2 ans maximum	100% des frais réels, jusqu'à 1 200 € /an, pendant 3 ans maximum				
OPTIQUE : délai d'attente de d	6 mois**						
Monture et verres	e et verres 100% des frais réels, jusqu'à 150 € /an		100% des frais réels,				
Traitement de la myopie au laser	non pris en charge	non pris en charge	jusqu'à 650 € /an				
Lentilles cornéennes y compris jetables	100% des frais réels, jusqu'à 100 € /an	100% des frais réels, jusqu'à 200 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 300 € /an				

^{*} Soumis à accord préalable.

DÉFINITIONS

- > Accord préalable: certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes un formulaire accompagné d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- > Délai d'attente : période durant laquelle les garanties ne sont pas encore en vigueur. Le point de départ de cette période est la date d'effet portée au Certificat d'adhésion.
- > Frais réels : ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.
- > Franchise: somme qui, dans le règlement d'un sinistre, reste à votre charge.
- > Hospitalisation : séjour (médical ou chirurgical) dans un établissement hospitalier (public ou privé) de plus de 24h, consécutivement à une maladie ou un accident.

- > Hospitalisation de jour: séjour de moins de 24h pour lequel un lit vous est attribué sans que vous ne passiez la nuit au sein de l'établissement hospitalier.
- Règlement direct des frais d'hospitalisation: pour toutes les offres frais de santé, si vous êtes hospitalisé (hospitalisation de plus de 24h ou hospitalisation de jour), vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation: nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais. Vous bénéficiez également de la prise en charge de vos dépenses en cas d'accouchement.
- > Vaccins liés aux voyages: Antirotavirus (gastro-entérite), Choléra, Encéphalite à tiques, Encéphalite japonaise, Fièvre jaune, Fièvre typhoïde, Hépatite A, Hépatite B, Hépatite C, Leptospirose, Maladie de Lyme, Méningite, Rage, Tuberculose.

^{**} Délai d'attente abrogé si vous aviez auparavant des garanties équivalentes ou supérieures résiliées depuis moins d'un mois, sur présentation d'un justificatif des garanties souscrites jusqu'alors et du Certificat de radiation correspondant.

BÉNÉFICIEZ DE SERVICES EXCLUSIFS!

Partout dans le monde, bénéficiez de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation.

Si vous êtes hospitalisé (hospitalisation de jour ou hospitalisation de plus de 24h), nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital et réglons votre facture pour vous éviter d'avancer les frais, sous réserve d'acceptation médicale.

VOUS ÊTES EXPATRIÉ AUX ÉTATS-UNIS?

Bénéficiez:

- > d'un accès à l'un des plus grands réseaux de soins aux États-Unis : près de 490 000 médecins et plus de 5 000 hôpitaux auprès desquels vous n'aurez pas à faire l'avance d'argent, nous réglons directement votre facture. Ce service est disponible pour :
 - vos consultations de généralistes et spécialistes,
 - vos analyses,
 - vos radiographies,
 - vos examens et soins médicaux,
 - les actes d'auxiliaires médicaux.



> d'une carte de tiers-payant pharmaceutique : vous n'aurez pas d'avance d'argent à faire pour vos dépenses dans plus de 57 000 pharmacies aux États-Unis.



> d'un service de consultation à domicile : pour éviter les attentes aux urgences et ne pas avoir à régler vous-même votre consultation.



> d'un service de géolocalisation vous permettant d'accéder à notre réseau de professionnels de santé partenaires aux États-Unis en quelques secondes et trouver le praticien, la pharmacie ou le centre hospitalier le plus proche de chez vous !



VOUS ÊTES EXPATRIÉ AU MEXIQUE?

Accédez à notre réseau de soins comprenant **près de 850 médecins et plus de 37 hôpitaux** partenaires au Mexique auprès desquels **vous n'aurez pas d'avance de frais à effectuer.**

Bénéficiez du tiers-payant pour :

- > vos frais d'hospitalisation,
- > vos consultations de médecins généralistes et de spécialistes,
- > vos analyses,
- > vos radiographies,
- > vos séances de rééducation.

Sur simple demande, nous organisons également vos rendez-vous médicaux (auprès de médecins, de kinésithérapeutes ainsi qu'auprès de laboratoires d'analyses).



LES COÛTS DE SANTÉ DANS LE MONDE

Avec l'assurance internationale Ambassade, vous êtes couvert contre tous les aléas susceptibles de perturber votre expatriation, quelle que soit votre destination.



Laurent et sa famille vivent à New-York depuis deux ans.
Après une crise cardiaque, les médecins préconisent à Laurent une opération du cœur.
Quel est le montant de sa facture d'hospitalisation?

> 75 800 USD soit environ 58 640 €



Clive travaille à **Shanghai** depuis de nombreuses années. Un matin, il est victime d'un malaise sur son lieu de travail. Un collègue l'accompagne à l'hôpital.

Combien coûtent ses analyses médicales ?

> 5 275 CNY soit environ 652 €

Leila s'est expatriée à Londres en 2013. Voyant une bosse apparaître au poignet, elle consulte un médecin qui procède à l'ablation du kyste. Combien aurait-elle du régler sans assurance ?

> 1345 GBP soit environ 1 675 €



Les coûts affichés correspondent à des cas traités par notre Service Médical et sont indiqués à titre informatif, sans valeur contractuelle. Les taux de change utilisés sont ceux qui étaient en vigueur au moment où les soins ont été prodigués.

Romain et Amélie se sont lancés dans un projet de grande envergure : acheter et rénover un riad à Marrakech. Pendant les travaux, Romain se bloque le dos. Combien coûtent ses séances de kinésithérapie ?

> 1866 MAD
soit environ 168 €



Marco vit à **Sydney** depuis plus de 3 ans. En se rendant à un dîner chez des amis, il perd le contrôle de son véhicule et percute un poteau.

À combien s'élèvent les frais d'ambulance et d'hospitalisation ?

> 21 760 AUD



COTISATIONS 2015 POUR LES FRAIS DE SANTÉ

COTISATIONS ANNUELLES TTC 2015 EN EUROS POUR TOUTE DATE D'EFFET JUSQU'AU 16/12/2015

Pour connaître votre cotisation, vérifiez la zone dans laquelle se trouve votre pays d'expatriation. Si vous souhaitez une couverture valable dans le monde entier, les cotisations applicables sont celles de la zone 1.

Zone 1: Bahamas (Îles), Canada, États-Unis, Japon, Suisse.

Zone 2: Brésil, Chine, Hong Kong, Royaume-Uni, Russie, Singapour.

Zone 3: Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Émirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, France, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Malte, Mexique, Moldavie, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Saint Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Svalbard et Jan Mayen, Taiwan, Thaïlande, Ukraine, Vatican, Venezuela.

Cas particulier de la France :

Vous ne pouvez sélectionner la France comme pays d'expatriation principal. Toutefois, si vous souhaitez bénéficier d'une couverture de vos soins programmés en France, veuillez sélectionner la zone 3 (ou une zone supérieure : 1 ou 2 si votre pays d'expatriation principal se situe dans l'une de ces zones).

Pour une expatriation en France, nous vous recommandons notre solution Euro Cover +.

Zone 4: Tous les pays non listés dans les zones 1, 2 et 3.

IMPORTANT

> Les cotisations ci-après sont présentées pour un niveau de remboursement à 100% des frais réels.

Vous avez la possibilité de réduire votre cotisation en choisissant un niveau de remboursement à 90% ou 80% des frais réels pour les garanties Médecine courante-Maternité et Optique-Dentaire (les garanties Hospitalisation restent toutefois couvertes à 100% des frais réels).

> Mode de calcul des cotisations à 90% ou 80% des frais réels :

Calcul des cotisations à 90% des frais réels : cotisation correspondant à la formule sélectionnée x 0,9 (sauf Hospitalisation seule)

Calcul des cotisations à 80% des frais réels : cotisation correspondant à la formule sélectionnée x 0,8 (sauf Hospitalisation seule)

- > Le montant de la cotisation familiale est déterminé par l'âge de la personne la plus âgée.
- > La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 70 ans inclus. Vous bénéficiez dès l'adhésion de garanties viagères : vous êtes couvert aussi longtemps que vous le souhaitez.



Exemples de calcul de cotisation :

- Alice (29 ans) s'expatrie aux États-Unis (zone 1). Elle choisit l'offre Extenso avec la formule Hospitalisation + Médecine courante-Maternité. Pour ne pas avoir de reste à charge, elle opte pour la formule à 100% des frais réels. Sa cotisation s'élève à 5 088 €/an.
- > Frédéric (36 ans), Lydia (34 ans) et Maxime (5 ans) vont vivre en Australie (zone 3). Frédéric souhaite une couverture complète pour sa famille. Il choisit l'offre Medium avec la formule Hospitalisation + Médecine courante-Maternité + Optique-Dentaire. Pour réduire sa cotisation, il opte pour un remboursement à 90% des frais réels. Sa cotisation annuelle est de 8 002,80 € (soit 8 892 € x 0,9).
- > Georges (62 ans) et Michèle (60 ans) passent une partie de leur retraite au Maroc (zone 4). En sélectionnant l'offre Medium avec la formule Hospitalisation seule, ils sont couverts en cas de pépin. La formule Hospitalisation seule est uniquement proposée à 100% des frais réels. Leur cotisation totale est de 4 128 €/an (1 812 € + 2 316 €).

COTISATIONS ANNUELLES 2015 POUR LES FRAIS DE SANTÉ

	ESSENTIELLE				MEDIUM			EXTENSO		
ZONE	Hospitalisation seule	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation seule	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation seule	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	
			Optique Dentaire			Optique Dentaire			Optique Dentaire	
< 21 ans	ind. 984 €	ind. 2 280 €	ind. 2 616 €	ind. 1 152 €	ind. 3 012 €	ind. 3 396 €	ind. 1 248 €	ind. 3 420 €	ind. 4 176 €	
21 - 25 ans	ind. 1 248 € fam. 3 576 €	ind. 2 892 € fam. 8 460 €	ind. 3 300 € fam. 9 636 €	ind. 1 440 € fam. 4 200 €	ind. 3 780 € fam. 10 932 €	ind. 4 284 € fam. 12 432 €	ind. 1 584 € fam. 4 584 €	ind. 4 272 € fam. 12 348 €	ind. 5 256 € fam. 15 276 €	
26 - 30 ans	ind. 1 416 € fam. 4 044 €	ind. 3 444 € fam. 9 504 €	ind. 3 948 € fam. 10 812 €	ind. 1 728 € fam. 4 704 €	ind. 4 500 € fam. 12 300 €	ind. 5 100 € fam. 13 968 €	ind. 1 848 € fam. 5 148 €	ind. 5 088 € fam. 13 896 €	ind. 6 324 € fam. 17 160 €	
31 - 35 ans	ind. 1 704 € fam. 4 428 €	ind. 3 816 € fam. 10 404 €	ind. 4 260 € fam. 11 844 €	ind. 1 848 € fam. 5 148 €	ind. 4 872 € fam. 13 416 €	ind. 5 616 € fam. 15 288 €	ind. 2 076 € fam. 5 628 €	ind. 5 508 € fam. 15 180 €	ind. 6 876 € fam. 18 744 €	
36 - 40 ans	ind. 1 848 € fam. 5 268 €	ind. 4 404 € fam. 12 384 €	ind. 5 100 € fam. 14 112 €	ind. 2 244 € fam. 6 132 €	ind. 5 724 € fam. 15 984 €	ind. 6 552 € fam. 18 180 €	ind. 2 424 € fam. 6 732 €	ind. 6 540 € fam. 18 072 €	ind. 8 124 € fam. 22 344 €	
41 - 45 ans	ind. 1 992 € fam. 5 616 €	ind. 4 884 € fam. 13 188 €	ind. 5 472 € fam. 15 036 €	ind. 2 412 € fam. 6 540 €	ind. 6 204 € fam. 17 028 €	ind. 7 104 € fam. 19 392 €	ind. 2 640 € fam. 7 188 €	ind. 7 020 € fam. 19 248 €	ind. 8 688 € fam. 23 772 €	
46 - 50 ans	ind. 2 448 € fam. 6 300 €	ind. 5 748 € fam. 14 808 €	ind. 6 540 € fam. 16 872 €	ind. 2 844 € fam. 7 356 €	ind. 7 440 € fam. 19 080 €	ind. 8 484 € fam. 21 744 €	ind. 3 144 € fam. 8 040 €	ind. 8 448 € fam. 21 576 €	ind. 10 416 € fam. 26 664 €	
51 - 55 ans	ind. 3 192 € fam. 7 380 €	ind. 7 500 € fam. 17 400 €	ind. 8 556 € fam. 19 860 €	ind. 3 732 € fam. 8 652 €	ind. 9 672 € fam. 22 452 €	ind. 11 028 € fam. 25 560 €	ind. 4 056 € fam. 9 432 €	ind. 10 956 € fam. 25 392 €	ind. 13 536 € fam. 31 380 €	
56 - 60 ans	ind. 3 888 € fam. 9 012 €	ind. 9 156 € fam. 21 276 €	ind. 10 440 € fam. 24 240 €	ind. 4 560 € fam. 10 572 €	ind. 11 844 € fam. 27 384 €	ind. 13 476 € fam. 31 212 €	ind. 4 956 € fam. 11 556 €	ind. 13 392 € fam. 31 008 €	ind. 16 500 € fam. 38 304 €	
61 - 65 ans	ind. 4 932 € fam. 10 692 €	ind. 11 664 € fam. 25 128 €	ind. 13 260 € fam. 28 644 €	ind. 5 796 € fam. 12 504 €	ind. 15 048 € fam. 32 376 €	ind. 17 148 € fam. 36 924 €	ind. 6 348 € fam. 13 644 €	ind. 17 016 € fam. 36 672 €	ind. 21 024 € fam. 45 276 €	
66 - 70 ans	ind. 6 348 €	ind. 14 916 €	ind. 16 968 €	ind. 7 392 €	ind. 19 248 €	ind. 21 900 €	ind. 8 100 €	ind. 21 768 €	ind. 26 880 €	
> 70 ans	ind. 7 812 €	ind. 18 504 €	ind. 21 060 €	ind. 9 168 €	ind. 23 832 €	ind. 27 156 €	ind. 10 020 €	ind. 26 952 €	ind. 33 324 €	

	ESSENTIELLE				MEDIUM		EXTENSO		
ZONE 2	Hospitalisation seule	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation seule	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation seule	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation Médecine courante- Maternité
			Optique Dentaire			Optique Dentaire			Optique Dentaire
< 21 ans	ind. 612 €	ind. 1 524 €	ind. 1 776 €	ind. 732 €	ind. 1 992 €	ind. 2 292 €	ind. 816 €	ind. 2 304 €	ind. 2 844 €
21 - 25 ans	ind. 792 € fam. 2 100 €	ind. 1 932 € fam. 5 064 €	ind. 2 244 € fam. 5 880 €	ind. 924 € fam. 2 400 €	ind. 2 448 € fam. 6 432 €	ind. 2 880 € fam. 7 476 €	ind. 1 020 € fam. 2 748 €	ind. 2 904 € fam. 7 584 €	ind. 3 588 € fam. 9 360 €
26 - 30 ans	ind. 960 € fam. 2 580 €	ind. 2 280 € fam. 6 180 €	ind. 2 676 € fam. 7 200 €	ind. 1 068 € fam. 2 952 €	ind. 2 904 € fam. 7 848 €	ind. 3 384 € fam. 9 132 €	ind. 1 224 € fam. 3 324 €	ind. 3 540 € fam. 9 240 €	ind. 4 284 € fam. 11 400 €
31 - 35 ans	ind. 1 068 € fam. 2 868 €	ind. 2 508 € fam. 6 924 €	ind. 2 916 € fam. 8 088 €	ind. 1 224 € fam. 3 300 €	ind. 3 288 € fam. 8 784 €	ind. 3 756 € fam. 10 236 €	ind. 1 368 € fam. 3 732 €	ind. 3 756 € fam. 10 380 €	ind. 4 668 € fam. 12 792 €
36 - 40 ans	ind. 1 248 € fam. 3 108 €	ind. 3 024 € fam. 7 500 €	ind. 3 528 € fam. 8 736 €	ind. 1 440 € fam. 3 552 €	ind. 3 852 € fam. 9 528 €	ind. 4 380 € fam. 11 076 €	ind. 1 632 € fam. 4 032 €	ind. 4 524 € fam. 11 220 €	ind. 5 544 € fam. 13 800 €
41 - 45 ans	ind. 1 404 € fam. 3 384 €	ind. 3 408 € fam. 8 208 €	ind. 4 008 € fam. 9 564 €	ind. 1 632 € fam. 3 912 €	ind. 4 380 € fam. 10 452 €	ind. 5 172 € fam. 12 168 €	ind. 1 836 € fam. 4 428 €	ind. 5 136 € fam. 12 264 €	ind. 6 372 € fam. 15 144 €
46 - 50 ans	ind. 1 752 € fam. 3 960 €	ind. 4 176 € fam. 9 516 €	ind. 4 884 € fam. 11 064 €	ind. 1 992 € fam. 4 536 €	ind. 5 352 € fam. 12 096 €	ind. 6 204 € fam. 14 040 €	ind. 2 256 € fam. 5 124 €	ind. 6 300 € fam. 14 232 €	ind. 7 752 € fam. 17 580 €
51 - 55 ans	ind. 2 064 € fam. 4 320 €	ind. 4 992 € fam. 10 404 €	ind. 5 796 € fam. 12 144 €	ind. 2 376 € fam. 4 956 €	ind. 6 360 € fam. 13 212 €	ind. 7 356 € fam. 15 348 €	ind. 2 688 € fam. 5 604 €	ind. 7 464 € fam. 15 552 €	ind. 9 156 € fam. 19 188 €
56 - 60 ans	ind. 2 508 € fam. 5 268 €	ind. 6 084 € fam. 12 720 €	ind. 7 092 € fam. 14 820 €	ind. 2 868 € fam. 6 048 €	ind. 7 716 € fam. 16 104 €	ind. 8 976 € fam. 18 744 €	ind. 3 300 € fam. 6 864 €	ind. 9 096 € fam. 19 020 €	ind. 11 220 € fam. 23 424 €
61 - 65 ans	ind. 3 180 € fam. 6 612 €	ind. 7 716 € fam. 15 972 €	ind. 8 976 € fam. 18 576 €	ind. 3 648 € fam. 7 584 €	ind. 9 804 € fam. 20 196 €	ind. 11 400 € fam. 23 520 €	ind. 4 164 € fam. 8 628 €	ind. 11 520 € fam. 23 844 €	ind. 14 196 € fam. 29 400 €
66 - 70 ans	ind. 4 068 €	ind. 9 876 €	ind. 11 484 €	ind. 4 680 €	ind. 12 540 €	ind. 14 568 €	ind. 5 352 €	ind. 14 748 €	ind. 18 180 €
> 70 ans	ind. 5 064 €	ind. 12 216 €	ind. 14 208 €	ind. 5 808 €	ind. 15 504 €	ind. 18 036 €	ind. 6 588 €	ind. 18 288 €	ind. 22 524 €

COTISATIONS ANNUELLES 2015 POUR LES FRAIS DE SANTÉ

	ES	SENTIEL	LE		MEDIUM		EXTENSO						
ZONE 3	Hospitalisation seule	Médecine courante- Maternité Maternité		Hospitalisation seule	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation seule	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation Médecine courante- Maternité				
			Optique Dentaire			Optique Dentaire			Optique Dentaire				
< 21 ans	ind. 480 €	ind. 1 188 €	ind. 1 416 €	ind. 564 €	ind. 1 572 €	ind. 1 848 €	ind. 612 €	ind. 1 836 €	ind. 2 280 €				
21 - 25 ans	ind. 600 € fam. 1 632 €	ind. 1 512 € fam. 3 984 €	ind. 1 800 € fam. 4 704 €	ind. 720 € fam. 1 848 €	ind. 1 932 € fam. 5 064 €	ind. 2 316 € fam. 5 988 €	ind. 780 € fam. 2 124 €	ind. 2 292 € fam. 5 976 €	ind. 2 880 € fam. 7 512 €				
26 - 30 ans	ind. 744 € fam. 1 992 €	ind. 1 800 € fam. 4 872 €	ind. 2 148 € fam. 5 772 €	ind. 804 € fam. 2 280 €	ind. 2 292 € fam. 6 180 €	ind. 2 784 € fam. 7 284 €	ind. 3 432 € fam. 9 144 €						
31 - 35 ans	ind. 804 € fam. 2 208 €	ind. 1 980 € fam. 5 436 €	ind. 2 340 € fam. 6 468 €	ind. 936 € fam. 2 556 €	ind. 2 604 € fam. 6 912 €	ind. 3 000 € fam. 8 196 €	ind. 1 068 € fam. 2 880 €	ind. 2 952 € fam. 8 184 €	ind. 3 744 € fam. 10 236 €				
36 - 40 ans	ind. 960 € fam. 2 412 €	ind. 2 376 € fam. 5 892 €	ind. 2 820 € fam. 6 996 €	ind. 1 104 € fam. 2 748 €	ind. 3 060 € fam. 7 500 €	ind. 3 528 € fam. 8 892 €	ind. 1 260 € fam. 3 120 €	ind. 3 576 € fam. 8 832 €	ind. 4 464 € fam. 11 076 €				
41 - 45 ans	ind. 1 092 € fam. 2 616 €	ind. 2 700 € fam. 6 468 €	ind. 3 204 € fam. 7 656 €	ind. 1 260 € fam. 3 024 €	ind. 3 444 € fam. 8 220 €	ind. 4 152 € fam. 9 744 €	ind. 1 416 € fam. 3 408 €	ind. 4 044 € fam. 9 660 €	ind. 5 100 € fam. 12 144 €				
46 - 50 ans	ind. 1 344 € fam. 3 060 €	ind. 3 288 € fam. 7 488 €	ind. 3 900 € fam. 8 868 €	ind. 1 536 € fam. 3 504 €	ind. 4 212 € fam. 9 516 €	ind. 4 968 € fam. 11 256 €	ind. 1 740 € fam. 3 960 €	ind. 4 956 € fam. 11 196 €	ind. 6 204 € fam. 14 100 €				
51 - 55 ans	ind. 1 596 € fam. 3 336 €	ind. 3 936 € fam. 8 172 €	ind. 4 644 € fam. 9 720 €	ind. 1 824 € fam. 3 840 €	ind. 5 004 € fam. 10 380 €	ind. 5 892 € fam. 12 312 €	ind. 2 076 € fam. 4 320 €	ind. 5 868 € fam. 12 240 €	ind. 7 356 € fam. 15 360 €				
56 - 60 ans	ind. 1 944 € fam. 4 080 €	ind. 4 764 € fam. 9 996 €	ind. 5 676 € fam. 11 856 €	ind. 2 208 € fam. 4 668 €	ind. 6 084 € fam. 12 660 €	ind. 7 200 € fam. 15 024 €	ind. 2 556 € fam. 5 280 €	ind. 7 152 € fam. 14 952 €	ind. 8 976 € fam. 18 756 €				
61 - 65 ans	ind. 2 460 € fam. 5 100 €	ind. 6 072 € fam. 12 564 €	ind. 7 200 € fam. 14 868 €	ind. 2 820 € fam. 5 856 €	ind. 7 728 € fam. 15 888 €	ind. 9 144 € fam. 18 852 €	ind. 3 204 € fam. 6 648 €	ind. 9 072 € fam. 18 756 €					
66 - 70 ans	ind. 3 156 €	ind. 7 764 €	ind. 9 192 €	ind. 3 600 €	ind. 9 864 €	ind. 11 664 €	ind. 4 128 €	ind. 11 604 €	ind. 14 580 €				
> 70 ans	ind. 3 900 €	ind. 9 612 €	ind. 11 376 €	ind. 4 488 €	ind. 12 192 €	ind. 14 448 €	ind. 5 088 €	ind. 14 376 €	ind. 18 048 €				

	ES	SENTIEL	LE		MEDIUM		EXTENSO						
ZONE 4	Hospitalisation seule			Hospitalisation seule	Hospitalisation + Médecine courante- Maternité	Hospitalisation + Médecine courante- Maternité + Optique Dentaire	Hospitalisation seule	Hospitalisation Médecine courante- Maternité	Hospitalisation + Médecine courante- Maternité + Optique Dentaire				
< 21 ans	ind. 372 €	ind. 1 020 €	ind. 1 224 €	ind. 468 €	ind. 1 356 €	ind. 1 608 €	ind. 540 €	ind. 1 632 €	ind. 2 028 €				
21 - 25 ans	ind. 516 € fam. 1 464 €	ind. 1 284 € fam. 3 720 €	ind. 1 548 € fam. 4 464 €	ind. 588 € fam. 1 668 €	ind. 1 656 € fam. 4 704 €	ind. 2 016 € fam. 5 712 €	ind. 696 € fam. 2 004 €	ind. 2 040 € fam. 5 820 €	ind. 2 556 € fam. 7 260 €				
26 - 30 ans	ind. 588 € fam. 1 620 €	ind. 1 524 € fam. 4 116 €	ind. 1 860 € fam. 4 992 €	ind. 696 € fam. 1 872 €	ind. 2 016 € fam. 5 256 €	ind. 2 412 € fam. 6 372 €	ind. 804 € fam. 2 208 €	ind. 2 424 € fam. 6 444 €	ind. 2 988 € fam. 8 088 €				
31 - 35 ans	ind. 684 € fam. 1 788 €	ind. 1 668 € fam. 4 572 €	ind. 2 016 € fam. 5 544 €	ind. 780 € fam. 2 052 €	ind. 2 184 € fam. 5 820 €	ind. 2 688 € fam. 7 032 €	ind. 924 € fam. 2 436 €	ind. 2 688 € fam. 7 104 €	ind. 3 360 € fam. 8 916 €				
36 - 40 ans	ind. 792 € fam. 2 064 €	ind. 2 016 € fam. 5 244 €	ind. 2 448 € fam. 6 348 €	ind. 912 € fam. 2 376 €	ind. 2 616 € fam. 6 648 €	ind. 3 156 € fam. 8 052 €	ind. 1 104 € fam. 2 808 €	ind. 3 168 € fam. 8 184 €	ind. 3 984 € fam. 10 260 €				
41 - 45 ans	ind. 924 € fam. 2 352 €	ind. 2 280 € fam. 5 916 €	ind. 2 760 € fam. 7 176 €	ind. 1 020 € fam. 2 688 €	ind. 2 940 € fam. 7 548 €	ind. 3 552 € fam. 9 120 €	ind. 1 212 € fam. 3 156 €	ind. 3 588 € fam. 9 264 €	ind. 4 488 € fam. 11 604 €				
46 - 50 ans	ind. 1 116 € fam. 2 748 €	ind. 2 796 € fam. 6 984 €	ind. 3 396 € fam. 8 460 €	ind. 1 236 € fam. 3 144 €	ind. 3 564 € fam. 8 880 €	ind. 4 332 € fam. 10 704 €	ind. 1 500 € fam. 3 732 €	ind. 4 368 € fam. 10 896 €	ind. 5 472 € fam. 13 608 €				
51 - 55 ans	ind. 1 308 € fam. 3 024 €	ind. 3 312 € fam. 7 596 €	ind. 4 032 € fam. 9 204 €	ind. 1 500 € fam. 3 432 €	ind. 4 260 € fam. 9 672 €	ind. 5 100 € fam. 11 712 €	ind. 1 788 € fam. 4 080 €	ind. 5 208 € fam. 11 856 €	ind. 6 504 € fam. 14 892 €				
56 - 60 ans	ind. 1 596 € fam. 3 672 €	ind. 4 044 € fam. 9 300 €	ind. 4 908 € fam. 11 268 €	ind. 1 812 € fam. 4 224 €	ind. 5 160 € fam. 11 832 €	ind. 6 240 € fam. 14 256 €	ind. 2 184 € fam. 4 980 €	ind. 6 324 € fam. 14 496 €	ind. 7 932 € fam. 18 168 €				
61 - 65 ans	ind. 2 016 € fam. 4 320 €	ind. 5 124 € fam. 10 992 €	ind. 6 204 € fam. 13 320 €	ind. 2 316 € fam. 4 992 €	ind. 6 552 € fam. 13 932 €	ind. 7 908 € fam. 16 884 €	ind. 2 736 € fam. 5 880 €	ind. 8 004 € fam. 17 136 €	ind. 10 032 € fam. 21 480 €				
66 - 70 ans	ind. 2 592 €	ind. 6 564 €	ind. 7 944 €	ind. 2 952 €	ind. 8 352 €	ind. 10 080 €	ind. 3 528 €	ind. 10 236 €	ind. 12 816 €				
> 70 ans	ind. 3 216 €	ind. 8 136 €	ind. 9 828 €	ind. 3 696 €	ind. 10 332 €	ind. 12 456 €	ind. 4 344 €	ind. 12 672 €	ind. 15 876 €				

2 > ASSISTANCE RAPATRIEMENT

En cas d'accident, de maladie ou de problèmes graves, cette garantie nous permet de vous venir en aide 24h/24 et 7j/7, sur simple appel téléphonique ou envoi de fax.

NATURE DES PRESTATIONS	NIVEAUX
En cas d'accident ou de maladie :	
Rapatriement médical ou transport sanitaire vers le centre hospitalier le mieux adapté ou vers le pays de nationalité (ou pays d'origine si différent)	100% des frais réels
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne, jusqu'à 15 000 € par événement
Retour de l'assuré après consolidation dans le pays d'expatriation	billet aller simple en avion classe économique ou train 1ère classe
Avance de frais médicaux en cas d'hospitalisation dans le pays d'expatriation*	jusqu'à 15 000 € d'avance
Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé plus de 6 jours s'il était seul sur place	billet A/R en avion classe économique ou train 1ère classe et 80 €/nuit pendant 10 nuits
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place	100% des frais réels
Rapatriement des autres bénéficiaires en cas de rapatriement sanitaire de l'assuré	billet aller simple en avion classe économique ou train 1ère classe
Accompagnement des enfants	billet A/R en avion classe économique ou train 1ère classe
En cas de décès de l'assuré :	
Rapatriement du corps ou des cendres jusqu'au domicile	100% des frais réels
Prise en charge du cercueil de transport en cas de rapatriement aérien du corps	jusqu'à 1 500 €
Présence d'un proche auprès du défunt en cas d'inhumation sur place si l'assuré décédé était seul à être expatrié	billet A/R en avion classe économique ou train 1ère classe et 50 €/nuit pendant 4 nuits
Rapatriement des autres bénéficiaires : les membres de la famille, conjoint et enfant(s), vivant avec l'assuré	billet aller simple en avion classe économique ou train 1ère classe
En cas de perte ou vol de papiers d'identité, bagages ou titre d	le transport :
Avance de fonds à l'étranger	jusqu'à 1 500 €
Avance d'un nouveau billet à l'étranger	billet aller simple en avion classe économique ou train 1ère classe
Transmission de messages urgents	100% des frais réels
En cas d'infraction involontaire à la législation d'un pays :	
Honoraires d'avocat à l'étranger	jusqu'à 1 500 € par événement
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 15 000 € par événement
En cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille	e:
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille dans le pays de nationalité	billet A/R en avion classe économique ou train 1ère classe
Retour anticipé en cas d'hospitalisation supérieure à 5 jours d'un membre de la famille dans le pays de nationalité	billet A/R en avion classe économique ou train 1ère classe
En cas de difficulté de compréhension de la langue :	
Traduction de documents légaux ou administratifs	jusqu'à 500 € par année d'assurance
	1

^{*} si aucune souscription en parallèle d'une formule de la garantie frais de santé.

COTISATIONS ANNUELLES TTC 2015 EN EUROS POUR TOUTE DATE D'EFFET JUSQU'AU 16/12/2015

LA LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION POUR CETTE GARANTIE EST DE 70 ANS INCLUS	EUROPE ET PAYS MÉDITERRANÉENS	MONDE ENTIER
Individuel	201 €	330 €
Famille	417 €	744 €

Europe et pays méditerranéens: Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Féroé (Îles), Finlande, France métropolitaine, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Maroc, Moldavie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Svalbard et Jan Mayen, Syrie, Territoire palestinien, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vatican.

3 > RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE ET ASSISTANCE JURIDIQUE

La garantie responsabilité civile couvre les conséquences financières des dommages dont vous seriez reconnu responsable au cours de la vie privée uniquement. Cependant, le trajet aller et retour entre le domicile et le lieu de travail est couvert. Vos enfants sont également assurés dans le cadre de leurs activités extrascolaires.

Cette garantie s'exerce lorsque la responsabilité d'un dommage causé à autrui voir définition pendant la durée du voyage et du séjour à l'étranger vous incombe ainsi qu'à toute personne pour laquelle vous devez répondre.

Un service d'informations juridiques, pratiques et administratives est associé à la garantie responsabilité civile vie privée.

NATURE DES PRESTATIONS	NIVEAUX
En cas de dommages causés à autrui :	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 7 500 000 € par sinistre et par année d'assurance
dont:	
Faute inexcusable voir définition	jusqu'à 300 000 € par victime jusqu'à 1 500 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 750 000 € par sinistre et par année d'assurance franchise ^{voir définition} de 150 € par sinistre
Dommages (y compris incendie, explosion et dégât des eaux causés aux bâtiments pris en location ou empruntés par l'assuré pour l'organisation de cérémonies familiales)	jusqu'à 150 000 € par sinistre et par année d'assurance franchise de 150 € par sinistre
En cas de question/problème juridique :	
Service d'informations juridiques, administratives et pratiques	entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails
Assistance juridique en cas de litige (défense pénale et recours)	jusqu'à 16 000 € par litige et par année d'assurance

DÉFINITIONS

- > Autrui : toute personne n'ayant pas la qualité d'assuré, les personnes assumant à titre occasionnel et gratuit la garde des enfants de l'assuré ou celle de ses animaux et les employés au service de l'assuré.
- > Faute inexcusable : faute exceptionnellement grave, sans volonté manifeste de nuire à un tiers.
- > Franchise : somme qui, dans le règlement d'un sinistre, reste à votre charge.

COTISATIONS ANNUELLES **TTC 2015** EN EUROS PAR CONTRAT POUR TOUTE DATE D'EFFET JUSQU'AU 16/12/2015

LA LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION POUR CETTE GARANTIE EST DE 64 ANS INCLUS	MONDE ENTIER HORS USA/CANADA	MONDE ENTIER
Par contrat :	177 €	228 €

Remarque:

- > la garantie responsabilité civile vie privée et assistance juridique doit être sélectionnée en complément d'une autre garantie du contrat,
- > le montant de la cotisation pour la garantie responsabilité civile et assistance juridique n'est fonction que du ou des pays de destination,
- > la cotisation est unique par contrat pour toutes les personnes assurées.

4 > CAPITAL DÉCÈS ET PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE

Cette garantie prévoit en cas de décès par maladie le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) que vous désignez lors de votre adhésion. Le montant du capital versé est doublé si le décès résulte d'un accident.

Par ailleurs, le capital est intégralement versé en cas de perte totale et irréversible d'autonomie voir définition.

COTISATIONS ANNUELLES **TTC 2015** EN EUROS PAR PERSONNE ASSURÉE POUR TOUTE DATE D'EFFET JUSQU'AU 16/12/2015

LA LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION POUR CETTE GARANTIE EST DE 64 ANS INCLUS	18 À 30 ANS	31 À 35 ANS	36 À 40 ANS	41 À 45 ANS	46 À 50 ANS	51 À 55 ANS	56 À 60 ANS	61 À 64 ANS
Capital décès minimum : 20 000 €*	63€	75€	90€	126 €	186 €	249€	357 €	540 €
Capital décès maximum : 400 000 €*	1 260 €	1 500 €	1 800 €	2 520 €	3 720 €	4 980 €	7 140 €	10 800 €

^{*} doublé si décès par accident

Exemple de calcul de la cotisation :

Pour la sélection d'un capital décès d'un montant de 122 000 €, une personne âgée de 37 ans cotisera à hauteur de : (122 000 € / 20 000 €) x 90 € = 549 € par an.

La règle de calcul est la suivante :

(Capital décès souhaité / 20 000 €) x Cotisation correspondant à 20 000 € dans sa tranche d'âge.

Remarques:

- > le montant du capital décès par maladie peut être fixé librement entre 20 000 € et 400 000 €,
- > la garantie capital décès et perte totale et irréversible d'autonomie peut être souscrite par le conjoint s'il est lui-même expatrié,
- > selon le montant du capital décès choisi, vous aurez à répondre aux formalités médicales suivantes :
 - capital décès de 20 000 à 150 000 € : Profil de santé,
 - capital décès de 150 001 à 250 000 € : Profil de santé + Rapport médical** à faire compléter,
 - capital décès de 250 001 à 400 000 € : Profil de santé + Rapport médical** à faire compléter, électrocardiogramme, analyses de sang et d'urines (nous consulter).

Les sommes versées au titre de la garantie décès sont exonérées de droits de succession sous réserve des dispositions en vigueur.

DÉFINITION

> Perte totale et irréversible d'autonomie : inaptitude totale et irrémédiable médicalement constatée de l'assuré à tout travail ou occupation pouvant lui procurer gain ou profit et nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie ordinaire.

^{**} remboursé par APRIL International pour les moins de 60 ans

5 > INDEMNISATION ARRÊT DE TRAVAIL POUR RAISON MÉDICALE

Les garanties indemnités journalières et rente d'invalidité vous protègent des conséquences sur vos revenus d'une maladie ou d'un accident. La sélection de ces garanties assure le maintien du paiement d'une partie du salaire pendant une période déterminée.

La sélection de cette garantie implique la sélection préalable d'un capital décès. Le choix du niveau de l'indemnité journalière (entre 20 € et 200 €) est libre à condition de respecter les règles suivantes :

- > l'équivalent mensuel de l'indemnité journalière ne doit pas dépasser 100% du salaire net mensuel (70% de votre revenu net mensuel en cas de création d'entreprise ou de reprise d'activité depuis moins d'un an),
- > le montant de l'indemnité journalière sélectionnée est fonction du capital décès sélectionné ; exemple : pour 20 € d'indemnités journalières, le capital sélectionné doit être au minimum de 20 000 €.

Vous devez pouvoir justifier d'une activité professionnelle rémunérée en cas d'arrêt de travail.

Indemnités journalières :

Les indemnités journalières peuvent être versées à compter du 31^{ème} jour ou du 61^{ème} jour selon l'option choisie et pour une durée maximale de 3 ans. Le nombre de jours d'indemnisation retenu pour un mois est systématiquement de 30 jours. La sélection de la garantie indemnités journalières vous fait bénéficier dès le 31^{ème} jour ou le 61^{ème} jour de la garantie exonération : en cas de difficultés financières dues à un arrêt de travail ouvrant droit normalement aux indemnités journalières, vous restez couvert gratuitement pour l'ensemble de votre régime de prévoyance. Cette garantie cesse à 65 ans.

Rente d'invalidité :

La rente d'invalidité viagère vous protège en cas d'invalidité liée à une pathologie. L'indemnité journalière se convertit en une rente annuelle après 3 ans maximum de bénéfice de celle-ci. La rente est versée dès la consolidation et ceci jusqu'à la retraite et au plus tard jusqu'à 65 ans. Le montant de la rente est proportionnel au taux d'invalidité effectif.

COTISATIONS ANNUELLES **TTC 2015** EN EUROS PAR PERSONNE ASSURÉE POUR TOUTE DATE D'EFFET JUSQU'AU 16/12/2015

LA LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION POUR CETTE GARANTIE EST DE 64 ANS INCLUS	20 € D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AVEC UNE FRANCHISE DE 30 JOURS	20 € D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AVEC UNE FRANCHISE DE 60 JOURS						
Capital décès minimum à sélectionner soit I.J. choisie x 1 000	20 000 €	20 000 €						
Rente annuelle maximale soit I.J. choisie x 360	7 200 €	7 200 €						
de 18 à 30 ans	201 €	177 €						
de 31 à 35 ans	213 €	186 €						
de 36 à 40 ans	276 €	246 €						
de 41 à 45 ans	369 €	321 €						
de 46 à 50 ans	564 €	489 €						
de 51 à 55 ans	651 €	564 €						
de 56 à 60 ans	750 €	648 €						
de 61 à 64 ans	861€	744 €						

Exemple de calcul de la cotisation :

Une personne de 40 ans voulant $62 \in d'I.J.$ avec 30 jours de franchise devra s'acquitter de : $(62 \in /20 \in) \times 276 \in 855,60 \in par an.$

Remarque:

- > la garantie indemnisation arrêt de travail pour raison médicale peut être souscrite par le conjoint s'il est lui-même expatrié,
- > selon les montants de l'indemnité journalière/la rente d'invalidité choisis, vous aurez à répondre aux formalités médicales suivantes :
 - de 20 à 80 € d'indemnité journalière : Profil de santé,
 - de 81 à 100 € : Profil de santé + Rapport médical* à faire compléter,
 - de 101 à 200 € : Profil de santé + Rapport médical* à faire compléter + électrocardiogramme + analyses de sang et d'urines (nous consulter).

^{*} remboursé par APRIL International pour les moins de 60 ans

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER?

Quelques exemples pour mieux comprendre vos garanties



Vous venez d'arriver à Berlin et êtes à la recherche d'un logement. Vous avez trouvé un appartement bien situé. Cependant, le bail est en allemand et vous ne maîtrisez pas les termes juridiques dans cette langue.

> > Avec la garantie assistance, sur simple demande de votre part, nous prenons en charge la traduction de votre bail pour faciliter vos démarches.

Vous profitez de votre expatriation en Australie pour vous initier au surf. Au cours de votre 1ère leçon, vous vous cassez la clavicule.

> Avec la garantie frais de santé, vous êtes évacué d'urgence vers le centre hospitalier le plus proche où vous recevez les examens et soins nécessaires à votre rétablissement.





Vous êtes expatrié à Singapour depuis plusieurs années, votre visa arrive bientôt à terme.

> Avec la garantie assistance juridique, notre équipe vous renseigne sur les formalités à accomplir pour le renouvellement de votre visa.

Vous êtes invité avec votre famille à déjeuner chez votre collègue dans la banlieue de New-York. L'un de vos enfants endommage son écran de télévision.

> Avec la garantie responsabilité civile vie privée, votre collègue reçoit une indemnisation pour le remplacement de son écran de télévision et votre budget n'est pas affecté par cette dépense.



FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE



À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT?

Peut être couverte par le contrat toute personne expatriée âgée de 0 à 70 ans inclus et n'habitant pas en France ou dans les D.R.O.M. La limite d'âge à l'adhésion est de 64 ans inclus pour les garanties responsabilité civile vie privée et assistance juridique, capital décès/perte d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale.

Remarques:

- > l'adhésion s'établit à titre individuel ou familial (sauf garanties capital décès et perte totale et irréversible d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale qui ne s'établissent qu'à titre individuel);
- > la cotisation pour la garantie responsabilité civile et assistance juridique est unique quel que soit le nombre de personnes au contrat :
- > le Profil de santé joint n'est pas à compléter si seules les garanties assistance rapatriement et responsabilité civile et assistance juridique sont sélectionnées ;
- > pour toute nouvelle adhésion à partir de 60 ans, une visite médicale à vos frais est obligatoire et un Rapport médical fourni sur demande par APRIL International doit être complété (uniquement pour les garanties frais de santé, capital décès et perte totale et irréversible d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale).

OÙ SUIS-JE COUVERT?

Pour la garantie frais de santé :

En zone tarifaire 1 : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier (y compris dans votre pays de nationalité). En zone tarifaire 2 : les garanties sont acquises à l'année dans les pays des zones 2, 3 et 4 (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe en zone 2, 3 ou 4). Les garanties sont également valables en cas d'accident ou de maladie inopinée lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en zone 1 (y compris dans votre pays de nationalité si celui-ci se trouve dans cette zone).

En zone tarifaire 3 : les garanties sont acquises à l'année dans les pays des zones 3 et 4 (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe en zone 3 ou 4). Les garanties sont également valables en cas d'accident ou de maladie inopinée lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en zones 1 et 2 (y compris dans votre pays de nationalité si celui-ci se trouve dans l'une de ces zones).

En zone tarifaire 4 : les garanties sont acquises à l'année dans les pays de la zone 4 (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe en zone 4). Les garanties sont également valables en cas d'accident ou de maladie inopinée lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en zones 1, 2 et 3 (y compris dans votre pays de nationalité si celui-ci se trouve dans l'une de ces zones).

Pour la garantie assistance rapatriement :

En zone Europe et pays méditerranéens: les garanties sont acquises à l'année dans cette zone (y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe dans cette zone). Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs dans le reste du monde (y compris dans votre pays de nationalité).

En zone Monde entier : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier (y compris dans votre pays de nationalité). En cas de rapatriement décidé par APRIL International Assistance hors de la zone tarifaire choisie, la garantie frais de santé reste acquise si elle a été sélectionnée.

Pour la garantie responsabilité civile vie privée et assistance juridique :

Zone Monde entier hors USA/CANADA: les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier hors USA/ Canada et hors de votre pays de nationalité. Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs aux USA, au Canada ainsi que dans votre pays de nationalité.

Zone Monde entier : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier hors de votre pays de nationalité. Les garanties sont également acquises lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs dans votre pays de nationalité.

Pour les garanties capital décès, perte totale et irréversible d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale :

Les garanties sont acquises dans votre pays d'expatriation et lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en dehors de votre pays d'expatriation.

Remarque:

En fonction d'événements qui pourraient s'y dérouler, la couverture pour certains pays est soumise à l'acceptation préalable d'APRIL International.

La liste complète des pays exclus est disponible sur www.april-international.com ou sur simple demande au + 33 (0)1 73 02 93 93. Cette liste de pays exclus est susceptible de varier.

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT (SUITE)

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

À PARTIR DE QUAND SUIS-JE COUVERT?

Les garanties prennent effet, au plus tôt, le 16 du mois ou le 1^{er} du mois suivant la réception de votre Demande d'adhésion complétée, du paiement de la cotisation, des documents complémentaires éventuellement demandés et sous réserve de notre acceptation médicale

JUSQU'À QUAND SUIS-JE COUVERT?

L'adhésion est conclue pour une durée minimale d'un an (sauf stipulation contraire) et peut être dénoncée à chaque échéance annuelle avec un préavis de deux mois. Sinon, elle est reconduite automatiquement.

Les garanties cessent automatiquement :

- > lorsque la limite d'âge est atteinte :
 - 21 ans pour les enfants à charge pour la garantie frais de santé (26 ans s'ils poursuivent des études) et 31 ans pour la garantie assistance rapatriement ;
 - 65 ans pour les garanties responsabilité civile vie privée et assistance juridique, capital décès/perte d'autonomie et indemnisation arrêt de travail pour raison médicale ;
 - 71 ans pour la garantie assistance rapatriement ;
- > en cas de non paiement;
- > lorsque vous n'êtes plus expatrié, sur présentation d'un document officiel en attestant.

COMMENT ADHÉRER?

- 1 Complétez et signez la Demande d'adhésion ci-jointe.
- 2 L'assuré principal, son conjoint assuré et ses enfants majeurs assurés doivent compléter et signer le Profil de santé (sauf en cas de sélection des seules garanties assistance rapatriement et responsabilité civile vie privée et assistance juridique).
- Joignez à la Demande d'adhésion et au Profil de santé le règlement correspondant à la 1ère cotisation :
 - par chèque en € à l'ordre d'APRIL International Expat, ou
 - indiquer vos coordonnées de carte bancaire sur la Demande d'adhésion, ou
 - effectuer le 1er virement (inclure une copie de l'ordre de virement).
- Ocomplétez le mandat de prélèvement SEPA si vous souhaitez régler vos cotisations suivantes par prélèvement automatique sur un compte en euro (pays acceptés : France, Monaco et Allemagne) et joignez un RIB à votre envoi.
- Envoyez votre dossier à : APRIL International Expat Service Adhésions Individuelles 110, avenue de la République CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11- FRANCE.
- 6 Votre demande est traitée sous 24h et vous recevez ensuite :



Vous pouvez également souscrire en ligne, vous recevrez alors dans les minutes qui suivent tous les documents de votre contrat (y compris votre attestation d'assurance) par email.

DES SERVICES ASSOCIÉS À VOS GARANTIES

POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES AU QUOTIDIEN!



VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE

Si vous êtes **assuré**, vous pouvez consulter : > vos décomptes de remboursement, vos garanties et Conditions générales,

> vos coordonnées personnelles et bancaires.

Si vous êtes adhérent, vous pouvez :

- > consulter vos cotisations, votre mode de règlement et les coordonnées de votre assureur-conseil,
- > payer vos cotisations en ligne par carte bancaire.



VOTRE CARTE D'ASSURÉ

ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- > bénéficier du règlement direct de vos frais en cas d'hospitalisation,
- > déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- > accéder aux services de 1^{er} avis médical, de soutien psychologique et d'assistance juridique.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos nom, prénom(s) et numéro de contrat.





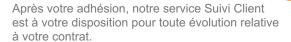
APRIL INTERNATIONAL S'ENGAGE

Pour participer à la préservation de l'environnement et pour améliorer le quotidien des populations défavorisées dans le monde, APRIL International s'engage aux côtés de la Fondation pour la Nature et l'Homme et de l'association Handicap International.

Vous pouvez faire un don à l'une de ces associations en choisissant dès maintenant de verser :

- > la somme de 5, 8 ou 12 € avec votre cotisation ou.
- > les centimes de vos remboursements frais de santé.

LE SUIVI DE VOTRE CONTRAT



Vous pouvez:

- > adapter le niveau de vos garanties à vos besoins tout au long de la vie de votre contrat,
- > ajouter un ayant droit,
- > déclarer un nouveau-né.
- > souscrire de nouvelles options,
- > signaler une nouvelle adresse ou de nouvelles coordonnées bancaires.
- > apporter toute autre modification à votre couverture.

Pour le suivi de votre contrat, vous pouvez contacter notre équipe : Tél : +33 (0)1 73 02 93 93 E-mail : suiviclient.expat@april-international.com



L'APPLI MOBILE APRIL EXPAT

Pour vous aider à préparer votre voyage et vous accompagner une fois sur place avec :

- > un guide pays pour obtenir en un clin d'œil toutes les informations essentielles sur votre pays de destination,
- > des expressions courantes et des termes médicaux en 13 langues,
- > une check-list pour ne rien oublier avant de partir,
- > les coordonnées de professionnels de santé dans le monde : retrouvez les hôpitaux les plus proches de chez vous, grâce à un formulaire de recherche avec possibilité de géolocalisation,
- > les numéros d'urgence locaux (pompiers, police, ambulance) du pays où vous vous trouvez et les numéros d'urgence APRIL International Expat.

APRIL Expat est disponible gratuitement sur l'Apple Store et Google Play.





APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi l'innovation comme moteur de son développement, en regardant l'assurance avec les yeux du client. Ce parti-pris, qui requiert audace et simplicité, lui a permis de devenir en moins de 20 ans, le 1er courtier grossiste en France et d'être un acteur de référence à l'échelle internationale avec une implantation dans 37 pays.

Plus de 4 000 collaborateurs assurent, conseillent, conçoivent, gèrent et distribuent des solutions d'assurances et des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises, soit quelque 6 millions d'assurés. APRIL a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 778,6 M€.

APRIL INTERNATIONAL, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE DEPUIS 40 ANS

NOS ENGAGEMENTS

- > Une haute qualité de gestion : 3 bureaux à Paris, Bangkok et Mexico
- > Des équipes multilingues à votre disposition
- > Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL:

Cabinet Marchand Consultants

88 Quai Pierre Scize 69005 LYON

2: 04.78.28.69.88 **3**: 06.09.75.45.58

⊠: contact@cmc-conseils.fr⊒: www.cmc-expatries.fr

157596



αρςι∟ international | expat

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél.: +33 (0)173 02 93 93 - Fax: +33 (0)173 02 93 90

E-mail: info.expat@april-international.com - www.april-international.com

S.A. au capital de 200 000€ - RCS Paris 309 707 727 Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr) Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61, rue Taitbout -75436 Paris Cedex 09 - FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International Expat et assuré par Axéria Prévoyance (pour les garanties frais de santé et prévoyance), ACE Europe (pour les garanties assistance rapatriement et responsabilité civile vie privée) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique).



DANS 37 PAYS

DEMANDE D'ADHÉSION 2015

AMBASSADE

APRIL International s'engage avec la Fondation pour la Nature et l'Homme et l'association Handicap International



DEMANDE D'ADHÉSION AMBASSADE

IERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSC	n° assureur-conseil : I57596											
ASSURÉ(S) Identité de la p	ersonne/des personnes à assurer											
Civilité de l'assuré principal :	Madame Monsieur											
Nom de l' assuré principal :												
Prénoms de l' assuré principal :												
Date de naissance :												
Pays de nationalité :												
Pays de résidence principale à l'ét	tranger:											
Profession précise :												
E-mail : (cet e-mail vous permettra d'accéder à vo	tre Espace Client)											
Civilité du conjoint :	Madame Monsieur											
Nom du conjoint :												
Prénoms du conjoint :												
Date de naissance :												
Pays de nationalité :												
Pays de résidence principale à l'ét	tranger:											
Profession précise :												
Nom du 1^{er} enfant à charge :												
Prénoms du 1 er enfant à charge :												
Date de naissance :	Sexe: Masculin	Féminin (
Nom du 2^{ème} enfant à charge :												
Prénoms du 2^{ème} enfant à charge	.:											
Date de naissance :	Sexe: Masculin	Féminin (
Nom du 3^{ème} enfant à charge :												
Prénoms du 3^{ème} enfant à charge	:											
Date de naissance :	Sexe: Masculin	Féminin (



ASSURÉ P	RINC	IPAL		Adr	esse	de	orr	espo	onda	anc	e so	ouh	aité	e																				
																													Η	Τ	_	_	Ξ	T
Adresse :	$\perp \perp$			_	+	Н	+	+	<u></u>		Ш	_	_	_	_	_											L	느	Ļ	\perp	Ļ	\perp	느	<u>_</u>
	$\perp \perp$		Щ	4			4	Ļ			Ш	_	_	4	_	_											Ļ	Ļ	Ļ	Ļ	Ļ	Ļ	Ļ	1
Code postal	: Ш					Vill	ə:L																				L	L	L	L	L	L		
État/Région/	Land/0	Comté	á : [I
Pays :																												Π		T	T			T
Téléphone :		7/	T	7		7			/		/	T			•																			
Votre corres	oonda	nce (a	attes	′ statio	on d'	' ′ assu	rand	— ′ :e. С	ond	itio	ns a	éné	— érale	es.	déd	com	npte	s d	le re	eml	oou	rse	me	nts.) \	/ou	S S	era	ad	res	sée	: pa	r e-	-n
Si vous soul	aitez e	égaler	ment	t la r	ece	oir s	ous	forn	nat p																,							-		
Votre carte of Je choisis la					-					ma		roc	non	dar	200	. ғ	ran	cai			nala	nie i		oer	200	nol		all	om	anc	1	\		
Je 61101313 la		- uan	3 lac	₁ ucii		Souri	anc	1666	VOII	1116		103	роп	uai	100	- '	Iaii	çan			igic	113			ay	1101	$\overline{}$							_
ADHÉRENT	= PAY	EUR			L'as	suré	prin	cipa	l est	le p	oaye	ur c	le la	CO	tisa	tio	n (d	ans	се	cas,	il es	st in	utile	e de	ren	seig	jner	les	info	orma	atior	ns ci	-de	SS
DE LA COT	SATIC	DN		•	Le p	ayeu	r de	la c	otisa	itior	ı esi	dif	fére	nt c	de l'	ass	suré	pr	inci	pal														
Particulier () E	ntrepr	rise	\bigcirc	Ra	ison	soc	iale	:																							Τ		
Civilité :		ame (nsieu	_																												
Nom :			ĹΤ		T		Т		T				Т	Т														Т	Т	Т	Т	Т	Т	1
		$\dashv \dashv$			+	\Box	\pm	$\frac{}{}$	$\frac{\perp}{\Box}$				\dashv	$\overline{}$	\exists												\Box	一	\vdash	\pm	十	\pm	\vdash	7
Prénoms :				<u> </u>	<u> </u>		$\frac{\perp}{\perp}$	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>			$\frac{1}{1}$	$\frac{1}{1}$	-													\vdash	\vdash	\pm	\pm	\pm	\vdash	_ _
Adresse :				<u> </u>			+	+	<u> </u>			_	_	4	_												L	L	H	Ļ	Ļ	\perp	L	-
			Щ	4				<u> </u>	<u> </u>		Ш	_	4	4	_												Ļ	Ļ	Ļ	Ļ	Ļ	Ļ	Ļ	_
Code postal	: Ш					Vill	e: L																											_
État/Région/	Land/0	Comté	á : [
Pays:																												Π	Π	Τ	Τ	Τ	Γ	
Téléphone :		7/	T	7/		/			/		/[T																						
E-mail:			$\overline{\Box}$		Т		T	T	T			İ	_															Т	Т	Τ	Т	Τ	Т	٦
(cet e-mail vou	s perme	ettra d'a	accéd	ler à	votre	Espa	ce CI	ient)																										_
Je choisis la	langu	e dan	s lac	quell	e je	souh	aite	rece	evoir	ma	COI	res	pon	dar	nce	: f	ran	çais	s C	a	ngla	ais	\bigcirc	esp	oag	nol	\bigcirc	all	em	and)		
Nous vou	s invi		à vo pou																										nto	ern	ati	ona	al.c	;(
																	,				•••													
CHOIX DES	GAR	ANTIE	ES E	TN	IVE/	AUX	DE (cou	IVE	RTL	JRE																							
4.1 / Garant	ie frai	s de s	sant	é								Г																						
Adhésion :	_	isolée		_	oupl			assu						enf		` '																		
Zone de cou	_	famill	_ `			t de l					nille ne 3		déte				r l'â	ige	de	la p	ers	oni	ne I	a pl	us	âgé	:e)							
Offre : Of			_		ı ediun	_	_	Exte	_		16 3		\(\frac{1}{2}\)	2011	C 4																			
Garanties s			_			alisat	$\overline{}$				ЭН	osp	itali	sati	ion	+ \	/léd	eci	ne d	ou	ran	e-N	Vlate	erni	té									
			\subset) Hc	spita	alisat	ion ·	+ Mé	édec	ine	cou	ran	te-N	/late	erni	té -	+ O	ptic	ue-	De	ntai	re												
Niveau de re							_					els		9	0%	de	s fr	ais	rée	s	\subset) 1(00%	de	s fr	ais	rée	els		_ ,				
" la garantie Ho	spitalisa	ation se	uie n	est p	ropos	ee qu	a 10	U% (I)	es ira	iis re	eis					► C	oti	sat	ion	an	nue	lle	тт	C :									€	
Mode de rei	nbour	seme	nt s	ouh	aité ¡	oour	les	frais	de	san	ıté :																							
o par chèc	ue en	euro																																
o par virer	nent s	ur un	com	pte	en F	ranc	e (jo	indre	e un	RIE	3 à I	a D	ema	and	le d	'ad	hés	sion)															
o par virer								is (jo	indr	e à	la D	em	and	le d	l'ad	hés	sion	le	nun	nér	o de	e co	omp	te,	le c	ode	e S'	WIF	ΞТ,	la d	om	icilia	atio	'n
la banqu					_			navr	e (ioi	ndr	اذم	a L	omo	and.	ם אי	الدو	260	ion	le r	ıım	ára	do	00"	nnt	م ا د		do	CIVI	/ = 7	Γo÷	la c	lom	cil:	0
opar virer de la ba		JI UII (SOLUE	ole C	ial IS	uri al	au e	pays	o (JOI	i iuľ	e d l	aIJ	CIIIS	ai iCi	e a	auľ	iesi	IOI	ie ()	uIII	GIO	ue	COL	πριθ	±, 1€	, ((()	ue (۷۷د	ır I	હા	ıd Ü	UIII	UIII	ال:
Selon la dor	niciliati	ion de	e vot	re co	ompt	e ba	ncai	re, c	les f	rais	рец	ıve	nt ê	tre i	rete	enu	s pa	ar v	otre	ba	anqı	ле.												

CHOIX DES GARANTIES ET NIVEAUX DE COUVERTURE (SUITE)											
4.2 / Garantie assistance rapatriement											
Adhésion : isolée couple assuré principal + enfant(s) famille (à partir de 3 personnes)											
Zone de couverture :											
4.3 / Garantie responsabilité civile vie privée et assistance juridique (garantie devant être sélectionnée en complément d'une autre garantie du contrat)											
• COTISATION UNIQUE PAR CONTRAT											
Zone de couverture :											
4.4 / Garantie capital décès et perte totale et irréversible d'autonomie											
ADHÉSION INDIVIDUELLE UNIQUEMENT											
Le conjoint peut uniquement souscrire cette garantie s'il est lui-même expatrié.											
Selon le montant du capital décès choisi, des formalités médicales sont à prévoir. Merci de vous reporter à la page 18 du dépliant.											
Assuré principal											
Montant du capital souhaité (entre 20 000 € et 400 000 €) : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐											
► Cotisation annuelle TTC :, € •											
Conjoint Montant du capital souhaité (entre 20 000 € et 400 000 €) : (capital doublé en cas de décès par accident)											
▶ Cotisation annuelle TTC :											
Désignation des bénéficiaires (personnes physiques uniquement)											
Assuré principal : Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès :											
 Mon conjoint survivant non séparé de corps judiciairement au moment de l'exigibilité du capital, à défaut mes enfants par parts égales nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut mes ascendants par parts égales, à défaut mes héritiers. 											
Autre(s) bénéficiaire(s) (veuillez préciser leurs nom, prénom, date et lieu de naissance et pourcentage de capital à attribuer) :											
Conjoint : Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès :											
Mon conjoint survivant non séparé de corps judiciairement au moment de l'exigibilité du capital, à défaut mes enfants par parts égales nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut mes ascendants par parts égales, à défaut mes héritiers.											
Autre(s) bénéficiaire(s) (veuillez préciser leurs nom, prénom, date et lieu de naissance et pourcentage de capital à attribuer) :											
Faute de désignation précise de bénéficiaire(s), le capital en cas de décès sera versé au conjoint survivant non séparé de corps judiciairement au moment de l'exigibilité du capital, à défaut aux enfants par parts égales nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut aux ascendants par parts égales, à défaut aux héritiers.											
4.5 / Garantie indemnisation arrêt de travail pour raison médicale											
(garantie devant être sélectionnée avec la garantie capital décès et perte totale et irréversible d'autonomie ; le montant des indemnités journalières est fonction du montant du capital décès sélectionné → exemple : pour 20 € d'indemnités journalières, le capital décès sélectionné doit au minimum être de 20 000 €)											
ADHÉSION INDIVIDUELLE UNIQUEMENT											
Le conjoint peut uniquement souscrire cette garantie s'il est lui-même expatrié.											
Selon le montant des indemnités journalières choisi, des formalités médicales sont à prévoir. Merci de vous reporter à la page 19 du dépliant.											
Assuré principal • Indemnités journalières souhaitées (entre 20 € et 200 €) :											
Salaire annuel net ^{1,2} : Salaire annuel net ^{1,2} : • Franchise souhaitée : ○ 30 jours ○ 60 jours											
➤ Cotisation annuelle TTC :											
veuillez jointule une copie de votre dernier avis d'imposition et de votre dernier builletin de salaire.											
Conjoint • Indemnités journalières souhaitées (entre 20 € et 200 €) :											
Salaire annuel net ^{1,2} :											
► Cotisation annuelle TTC :											
Veuillez joindre une copie du dernier avis d'imposition et du dernier bulletin de salaire de votre conjoint.											
¹ Champs obligatoires											
² Si vous êtes en création ou en reprise d'activité, l'équivalent mensuel de l'indemnité journalière ne pourra pas dépasser 70% de votre ancien revenu net mensuel.											

Choix de la date d'effet : // / 2015 (le 1 ^{er} ou le 16 du mois uniquement) (sous réserve d'acceptation du dossier et au plus tôt le 16 du mois ou le 1 ^{er} du mois suivant la réception de la Demande d'adhésion)													
Calcul et règlement de la cotisation													
CHOIX DE LA	Je coche m	non mode de règlement p	parmi les options propos	sées :									
PÉRIODICITÉ DE RÈGLEMENT DE LA COTISATION :	Prélèvement SEPA sur un compte en euro (pays acceptés : France, Monaco et Allemagne)	Carte de paiement	Virement bancaire	Chèque									
Fractionnement annuel	0	0	0	0									
Fractionnement semestriel	0	23 € par semestre, soit 46 € par an	23 € par semestre, soit 46 € par an	23 € par semestre, soit 46 € par an									
Fractionnement trimestriel	0	23 € par trimestre, soit 92 € par an	23 € par trimestre, soit 92 € par an	23 € par trimestre, soit 92 € par an									
Fractionnement mensuel	nensuel												
Droits d'adhésion annuels en Frais de fractionnement annuels en Soit une cotisation totale* s *À la date du 1er janvier, les cotisation : Total de ma 1ère cotisation :	complément des garanties choisiels (sauf si prélèvement SEPA ou ur 12 mois de : ① + ① + ① ons sont susceptibles d'être revalorisées	ies : I paiement annuel) : : s suivant les résultats techniques		30,00€ (1)									
Si vous souhaitez une prise d'effet au 16 du mois, vous devrez diviser par deux la première cotisation mensuelle. Votre 1ère cotisation correspond au prorata de la cotisation annuelle relatif à la période de couverture de la date d'effet de votre contrat au 31/12/2015. Le calcul de celle-ci doit également tenir compte de la périodicité de paiement sélectionnée. Règlement de la 1ère cotisation: par chèque à l'ordre d'APRIL International Expat ou virement bancaire. par carte de paiement (seules les cartes Eurocard-Mastercard et Visa sont acceptées): Eurocard-Mastercard													
Numéro de carte :	/ / / / / / / / / / / / / / / / / / / /		Date d'expiration :	/									
Les 3 derniers chiffres du num	néro imprimé au dos (Cryptogram	nme Visuel) :											
Titulaire de la carte :													
Règlement des cotisations s	suivantes :												
à chaque fractionnement.	aire, carte de paiement. Pour ces uillez nous adresser un RIB et com			e d'effectuer le règlement									
	nt disponibles sous format électro ous souhaitez également les rec												

J'AGIS AVEC APRIL INTERNATIONAL



APRIL International vous invite à participer à l'amélioration du quotidien des populations défavorisées dans le monde et à la préservation de l'environnement.

Je souhaite faire un don à : O l'association Handicap International O la Fondation pour la Nature et l'Homme
Je choisis le mode de ma contribution :
je souhaite faire un don régulier de : ○ 5 € ○ 8 € ○ 12 € par an (ce montant sera ajouté chaque année à ma cotisation)
et/ou
je souhaite reverser les centimes de mes prochains remboursements frais de santé (choix réservé au bénéficiaire des garanties)
Vous pouvez modifier ou supprimer à tout moment votre contribution aux associations par l'envoi d'un e-mail à suiviclient.expat@april-international.com.
Si vous êtes imposable (résident fiscal français), vous pouvez déduire de vos impôts une partie de votre don (pour Handicap International 75% du don, dans la limite de 510 €, au-delà, 66% dans la limite de 20% de votre revenu net imposable ; pour la Fondation pour la Nature et l'Homme 66% du don, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable). Vous recevrez automatiquement un reçu fiscal pour tout don annuel supérieur à 8 €.
SIGNATURE DE L'ADHÉSION
le demande mon adhésion à l'Association des Assurés d'APRIL International ainsi qu'aux conventions souscrites par elle auprès d'Axéria Prévoyance et ACE Europe pour les assurés inscrits sur la Demande d'adhésion. Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'Association des Assurés d'APRIL International téléchargeables à l'adresse http://fr.april-international.com/global/april-international-expat/l-association-des-assures-d-april-international).
Dès lors que je choisis la garantie responsabilité civile vie privée et assistance juridique, je demande ma souscription auprès d'ACE Europe et Solucia PJ au itre du présent contrat.
le déclare avoir pris connaissance des Conditions générales, valant note d'information, référencées Am 2015, notamment de mon droit à renonciation, en accepter les dispositions et en avoir conservé un exemplaire, ainsi que les conditions applicables aux opérations de gestion d'APRIL International Expat. Dans e cadre d'une modification de mon contrat par voie d'avenant, je prends acte que les Conditions générales applicables seront celles référencées ci-dessus.
le reconnais être informé que les informations recueillies sont nécessaires à l'appréciation et au traitement de mon dossier d'adhésion et que les informations administratives font l'objet de traitements informatiques par APRIL International Expat et les organismes assureurs ou leurs mandataires pour les besoins de l'exécution de mon adhésion au contrat.
Conformément à la loi française du 6 janvier 1978 modifiée, je dispose d'un droit d'accès et, le cas échéant, de rectification de toutes informations me concernant igurant sur ces fichiers en m'adressant par écrit à APRIL International Expat, 110 avenue de la République, CS 51108, 75127 Paris Cedex 11, FRANCE. APRIL nternational Expat pourra utiliser certaines informations administratives et les communiquer à ses partenaires, dont la liste me sera transmise sur simple demande, afin de leur permettre de me proposer de nouveaux produits ou offres de services.
Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, je peux m'opposer à cette communication par simple courrier adressé à APRIL International Expat (à l'adresse susmentionnée), les frais d'envoi me seront remboursés.
le déclare en outre avoir pris connaissance que mes communications téléphoniques avec les services d'APRIL International Expat peuvent faire l'objet d'un enregistrement, pour les besoins de gestion interne et que je peux avoir accès aux enregistrements me concernant en m'adressant par écrit à APRIL International Expat (à l'adresse susmentionnée), étant entendu que chaque enregistrement est conservé pendant un délai maximum de deux mois.
le reconnais que l'adhésion au présent contrat ne me dispense pas des cotisations dues au régime obligatoire dont je pourrais relever.
le reconnais que les remboursements ou les indemnisations des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident ne peuvent excéder les nontants qui m'ont été facturés. Je conviens qu'APRIL International Expat me demande de déclarer les garanties de même nature que j'aurais pu souscrire auprès d'autres organismes assureurs.
le reconnais que les organismes assureurs ne prendront pas en charge les coûts considérés comme déraisonnables et inhabituels compte tenu de la localité pù ils ont été engagés.
l'autorise APRIL International Expat et mes médecins traitants à échanger toute information, notamment médicale, utile à la gestion de mes demandes de remboursements.
le certifie avoir répondu avec exactitude et sincérité à l'ensemble des questions posées, n'avoir rien à déclarer ou omis de déclarer qui puisse induire en erreur es organismes assureurs du présent contrat.

Signature(s) de l'assuré principal et de son conjoint précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

Signature de l'adhérent (si différent de l'assuré principal) précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Cachet Assureur-conseil
+ Code APRIL International Expat

Cabinet Marchand Consultants

88 Quai Pierre Scize 69005 LYON ©: 04.78.28.69.88

3: 06.09.75.45.58

☐: contact@cmc-conseils.fr
☐: www.cmc-expatries.fr

157596

Fait à

1

Ce Profil de santé est valide 6 mois.

Par exemple, si vous souhaitez que votre contrat commence le 01/07/2015, vous pouvez signer ce questionnaire entre le 01/01/2015 et le 30/06/2015.

Chaque assuré doit compléter un Profil de santé. Les questions 1a), 1b) et 13 ne sont pas à compléter pour les enfants mineurs.

Si le contrat comporte plus de 2 personnes à assurer, veuillez faire une photocopie du questionnaire.

Pour toute adhésion à partir de 60 ans, une visite médicale à vos frais est obligatoire et un rapport médical fourni par APRIL International Expat doit être complété.

Vous devez répondre vous-même, avec la plus grande exactitude, à l'ensemble de ces questions car vos déclarations vous engagent. Ce Profil de santé est indispensable pour permettre l'appréciation du risque que l'organisme assureur entend prendre en charge. Le défaut de réponse à l'une des questions entrainera des demandes complémentaires.

Les informations médicales que vous communiquerez sont couvertes par le secret professionnel. En nous apportant le maximum d'informations, vous nous aiderez à vous répondre dans les plus brefs délais.

Le Médecin Conseil se réserve le droit de demander à tout moment, notamment avant de procéder à un remboursement ou de délivrer une prise en charge hospitalière, aux médecins vous ayant suivi, de confirmer la validité et l'exhaustivité des informations fournies au sein du Profil de santé et de nous assurer que les pathologies en cours de traitement ne sont pas contradictoires ou incohérentes avec les informations renseignées au moment de l'adhésion.

Si vous souhaitez confidentialiser vos réponses, faites une photocopie de ce Profil de santé vierge, complétez-le et envoyez-le accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires sous pli cacheté avec la mention « Secret Médical » à l'attention du Médecin Conseil à l'adresse suivante : APRIL International Expat - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

Certaines informations médicales communiquées pourront faire l'objet d'un traitement informatique à l'usage du Médecin Conseil d'APRIL International Expat. Conformément à la loi française du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de toutes informations vous concernant figurant dans ce fichier en vous adressant par écrit au Médecin Conseil d'APRIL International Expat à l'adresse mentionnée ci-dessus.

NOM:PRÉNOM(S):			
I	DATE DE NAISSANCE : L	TAILLE : L	POIDS : kg
	a) Êtes-vous actuellement en arrêt de travail total ou partiel ?	OUI ONON	Motif:
1	b) Au cours des 10 dernières années, avez-vous été en arrêt de travail total ou partiel pendant plus de 15 jours ?	OUI ONON	Motif:
	c) Êtes-vous atteint ou avez-vous été atteint au cours des 10 dernières années d'une infirmité, d'une incapacité partielle ou totale ?	OUI ONON	Motif: Début: Localisation ou nom de la maladie: Pourcentage incapacité permanente ou invalidité: \(\) %
2	Êtes-vous ou avez-vous été atteint d'une affection congénitale et/ou héréditaire ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début:
3	Avez-vous eu un accident ayant entrainé des séquelles ?	OUI ONON	Date: L.
	a) Suivez-vous actuellement un traitement médicamenteux, sauf traitement de contraception ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:
4	b) Avez-vous un suivi médical (kinésithérapie, ostéopathie, acupuncture, infiltration, psychothérapie, appareillage) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:
	c) Au cours des 5 dernières années, avez-vous suivi pendant plus de 15 jours consécutifs un traitement médicamenteux, sauf traitement de contraception ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:

м	
-	
-	
_	

4	d) Au cours des 5 dernières années, avez-vous eu un suivi médical (kinésithérapie, ostéopathie, acupuncture, infiltration, psychothérapie, appareillage) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: Fin de traitement:
5	Au cours des 10 dernières années, avez-vous séjourné (y compris pendant moins de 24 heures) dans un établissement médical (clinique, hôpital, maison de santé, unité psychiatrique) pour : - opération, gestes médicaux chirurgicaux (endoscopie, arthroscopie, angioplastie), - examens, - traitements, - convalescence, - cure de désintoxication, - rééducation, sauf pour opération des dents de sagesse, des amygdales et de l'appendicite ?	OUI NON	Date: Motif du séjour : Durée du séjour : Résultats : Traitement prescrit :
6	Au cours des 5 dernières années, avez-vous réalisé des examens de laboratoire (sanguin, urinaire, de selle), cardiologiques (échographie, électrocardiogramme, doppler) et/ou d'imagerie médicale (échographie, scanner, IRM, endoscopie, coloscopie, radiologie, mammographie) ?	OUI NON	Date: Type d'examen: Motif de l'examen: Résultats:
	Souffrez-vous, ou avez-vous souffert au cours des 10 de	rnières années, d'une	maladie:
	a) Respiratoire (asthme, tuberculose, insuffisance respiratoire ou toute autre affection de l'appareil respiratoire)?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:
	b) Cardio-vasculaire (hypertension artérielle, phlébite, infarctus ou toute autre affection de l'appareil cardio-vasculaire) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: Fin de traitement:
	c) Ophtalmologique/ORL (glaucome, surdité, cécité ou toute autre affection ophtalmologique, ORL) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:
7	d) Articulaire (cervicalgie, hernie discale, lumbago, polyarthrite ou toute autre affection des os ou articulations ou maladies auto-immunes) ?	OUI NON	Maladie(s): Localisation précise (ex : épaule, genou): Traitement(s): Pour la colonne vertébrale, précisez les segments touchés : Cervical Dorsal Lombaire Sacré Début de traitement :
	e) Dermatologique (eczéma, psoriasis ou toute autre affection dermatologique) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: Fin de traitement:
	f) Digestive (maladie de Crohn, ulcère gastrique ou toute autre affection de l'appareil digestif) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: Fin de traitement:
	g) Neuromusculaire (épilepsie, myopathie, AVC ou toute autre affection du système nerveux ou musculaire)?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: Fin de traitement:



	_	
n		

	Couffee and a second of the se	!}	- made die -	
	Souffrez-vous, ou avez-vous souffert au cours des 10 de	rnieres annees, d'une	e maladie :	
	h) Endocrino-métabolique (thyroïde, diabète ou toute autre affection du système endocrinien ou métabolique) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: L.	
	i) Urino-rénale (voies urinaires ou toute autre affection du système urinaire et rénal)?	OUI NON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: L.	
7	j) Génitale (endométriose, prostatite ou toute autre affection gynécologique ou uro-génitale) ?	OUI NON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:	
	k) Nerveuse (dépression, stress, anxiété, névrose, psychose, fibromyalgie ou toute autre affection psychique ou psychiatrique) ?	OUI NON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:	
	Autres maladies infectieuses, virales, parasitaires ou hématologiques, paludisme, hépatite ou affections nécessitant une surveillance médicale?	OUI NON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: Fin de traitement:	
	m) Cancer (leucémie, maladie de Hodgkin, lymphome, tumeur bénigne et/ou maligne ou toute autre affection cancéreuse) ?	OUI NON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: L.	
	Avez-vous effectué un test de dépistage des sérologies :			
R	a) VHB (hépatite B) ?	OUI ONON	Date : L	
8	a) VHB (hépatite B) ? b) VHC (hépatite C) ?	_	Date : Résultat : positif négatif Date : Résultat : positif négatif	
8		OUI ONON		
9	b) VHC (hépatite C) ?	OUI ONON	Date :	
	b) VHC (hépatite C) ? c) VIH (SIDA) ? Avez-vous, au cours des 24 derniers mois, souffert de symptômes pour lesquels vous n'avez pas consulté de professionnel de santé et qui auraient nécessité un	OUI ONON OUI NON	Date: Résultat: positif négatif	
9	b) VHC (hépatite C)? c) VIH (SIDA)? Avez-vous, au cours des 24 derniers mois, souffert de symptômes pour lesquels vous n'avez pas consulté de professionnel de santé et qui auraient nécessité un traitement? Êtes-vous suivi par un médecin spécialiste ou un bilan	OUI ONON OUI NON OUI NON	Date: Résultat: positif négatif Date: Résultat: positif négatif Nature des symptômes:	
9	b) VHC (hépatite C)? c) VIH (SIDA)? Avez-vous, au cours des 24 derniers mois, souffert de symptômes pour lesquels vous n'avez pas consulté de professionnel de santé et qui auraient nécessité un traitement? Êtes-vous suivi par un médecin spécialiste ou un bilan médical en vue d'un diagnostic est-il en cours? Est-il prévu dans les 6 prochains mois que vous alliez passer des examens (laboratoire, imagerie médicale, endoscopie ou tout autre examen médical), consulter un médecin spécialiste ou faire l'objet d'un traitement médical	OUI ONON OUI NON OUI NON OUI NON	Date: Résultat: positif négatif Date: Résultat: positif négatif Nature des symptômes: Nature des examens: Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:	

1

Précisions en cas de réponse OUI à l'une des questions :

Pour faciliter le traitement de votre demande, vous pouvez apporter des détails supplémentaires concernant votre état de santé.

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES	
LES MÉDECINS CONSEIL DES ORGANISMES ASSUREURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE COMPLÉMENTAIRES. Foute réticence ou fausse déclaration intentionnelle changeant l'objet du risque ou en cassureurs entraîne la nullité de l'assurance, les cotisations demeurent alors acquises à l'orgassurances français). Je certifie avoir répondu avec exactitude et sincérité à l'ensemble des questions posées, n'avoir ri	diminuant l'opinion pour les organisme ganisme assureur (art. L113-8 du Code de
nduire en erreur les organismes assureurs du présent contrat.	en a deciarer ou omis de deciarer qui puiss
Fait à	le / / / /
Signature de l'assuré précédée de la mention « Lu et approuvé » : Signature du représentant légal pour les assurés mineurs :	

2

Ce Profil de santé est valide 6 mois.

Par exemple, si vous souhaitez que votre contrat commence le 01/07/2015, vous pouvez signer ce questionnaire entre le 01/01/2015 et le 30/06/2015.

Chaque assuré doit compléter un Profil de santé. Les questions 1a), 1b) et 13 ne sont pas à compléter pour les enfants mineurs. Si le contrat comporte plus de 2 personnes à assurer, veuillez faire une photocopie du questionnaire. Pour toute adhésion à partir de 60 ans, une visite médicale à vos frais est obligatoire et un rapport médical fourni par APRIL International Expat doit être complété.

Vous devez répondre vous-même, avec la plus grande exactitude, à l'ensemble de ces questions car vos déclarations vous engagent. Ce Profil de santé est indispensable pour permettre l'appréciation du risque que l'organisme assureur entend prendre en charge. Le défaut de réponse à l'une des questions entrainera des demandes complémentaires.

Les informations médicales que vous communiquerez sont couvertes par le secret professionnel. En nous apportant le maximum d'informations, vous nous aiderez à vous répondre dans les plus brefs délais.

Le Médecin Conseil se réserve le droit de demander à tout moment, notamment avant de procéder à un remboursement ou de délivrer une prise en charge hospitalière, aux médecins vous ayant suivi, de confirmer la validité et l'exhaustivité des informations fournies au sein du Profil de santé et de nous assurer que les pathologies en cours de traitement ne sont pas contradictoires ou incohérentes avec les informations renseignées au moment de l'adhésion.

Si vous souhaitez confidentialiser vos réponses, faites une photocopie de ce Profil de santé vierge, complétez-le et envoyez-le accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires sous pli cacheté avec la mention « Secret Médical » à l'attention du Médecin Conseil à l'adresse suivante : APRIL International Expat - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

Certaines informations médicales communiquées pourront faire l'objet d'un traitement informatique à l'usage du Médecin Conseil d'APRIL International Expat. Conformément à la loi française du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de toutes informations vous concernant figurant dans ce fichier en vous adressant par écrit au Médecin Conseil d'APRIL International Expat à l'adresse mentionnée ci-dessus.

ı	NOM : PRÉNOM(S) :				
	DATE DE NAISSANCE :		POIDS : kg		
	a) Êtes-vous actuellement en arrêt de travail total ou partiel ?	OUI ONON	Motif:		
1	b) Au cours des 10 dernières années, avez-vous été en arrêt de travail total ou partiel pendant plus de 15 jours ?	OUI ONON	Motif:		
	c) Êtes-vous atteint ou avez-vous été atteint au cours des 10 dernières années d'une infirmité, d'une incapacité partielle ou totale ?	OUI ONON	Motif: Début: L. L. Fin: L.		
2	Êtes-vous ou avez-vous été atteint d'une affection congénitale et/ou héréditaire ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début:		
3	Avez-vous eu un accident ayant entrainé des séquelles ?	OUI ONON	Date : Lucalisation des séquelles : Nature des séquelles :		
	a) Suivez-vous actuellement un traitement médicamenteux, sauf traitement de contraception ?	OUI ONON	Maladie(s):		
4	b) Avez-vous un suivi médical (kinésithérapie, ostéopathie, acupuncture, infiltration, psychothérapie, appareillage) ?	OUI ONON	Maladie(s):		
	c) Au cours des 5 dernières années, avez-vous suivi pendant plus de 15 jours consécutifs un traitement médicamenteux, sauf traitement de contraception ?	OUI ONON	Maladie(s):		

	/
7	

4	d) Au cours des 5 dernières années, avez-vous eu un suivi médical (kinésithérapie, ostéopathie, acupuncture, infiltration, psychothérapie, appareillage) ?	OUI NON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:
5	Au cours des 10 dernières années, avez-vous séjourné (y compris pendant moins de 24 heures) dans un établissement médical (clinique, hôpital, maison de santé, unité psychiatrique) pour : - opération, gestes médicaux chirurgicaux (endoscopie, arthroscopie, angioplastie), - examens, - traitements, - convalescence, - cure de désintoxication, - rééducation, sauf pour opération des dents de sagesse, des amygdales et de l'appendicite ?	OUI NON	Date: Motif du séjour : Durée du séjour : Résultats :
6	Au cours des 5 dernières années, avez-vous réalisé des examens de laboratoire (sanguin, urinaire, de selle), cardiologiques (échographie, électrocardiogramme, doppler) et/ou d'imagerie médicale (échographie, scanner, IRM, endoscopie, coloscopie, radiologie, mammographie) ?	OUI NON	Date: Type d'examen: Motif de l'examen: Résultats:
	Souffrez-vous, ou avez-vous souffert au cours des 10 de	rnières années, d'une	maladie :
	a) Respiratoire (asthme, tuberculose, insuffisance respiratoire ou toute autre affection de l'appareil respiratoire)?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: Fin de traitement:
	b) Cardio-vasculaire (hypertension artérielle, phlébite, infarctus ou toute autre affection de l'appareil cardio-vasculaire) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: Fin de traitement:
	c) Ophtalmologique/ORL (glaucome, surdité, cécité ou toute autre affection ophtalmologique, ORL) ?	OUI NON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:
7	d) Articulaire (cervicalgie, hernie discale, lumbago, polyarthrite ou toute autre affection des os ou articulations ou maladies auto-immunes) ?	OUI NON	Maladie(s): Localisation précise (ex : épaule, genou): Traitement(s): Pour la colonne vertébrale, précisez les segments touchés : Cervical Dorsal Lombaire Sacré Début de traitement :
	e) Dermatologique (eczéma, psoriasis ou toute autre affection dermatologique) ?	OUI NON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: Fin de traitement:
	f) Digestive (maladie de Crohn, ulcère gastrique ou toute autre affection de l'appareil digestif) ?	OUI NON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: Fin de traitement:
	g) Neuromusculaire (épilepsie, myopathie, AVC ou toute autre affection du système nerveux ou musculaire)?	OUI NON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:



	١
	ĺ
7	

	Souffrez-vous, ou avez-vous souffert au cours des 10 dernières années, d'une maladie :			
7	h) Endocrino-métabolique (thyroïde, diabète ou toute autre affection du système endocrinien ou métabolique) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:	
	i) Urino-rénale (voies urinaires ou toute autre affection du système urinaire et rénal) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:	
	j) Génitale (endométriose, prostatite ou toute autre affection gynécologique ou uro-génitale) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:	
	k) Nerveuse (dépression, stress, anxiété, névrose, psychose, fibromyalgie ou toute autre affection psychique ou psychiatrique) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:	
	Autres maladies infectieuses, virales, parasitaires ou hématologiques, paludisme, hépatite ou affections nécessitant une surveillance médicale ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement: L.	
	m) Cancer (leucémie, maladie de Hodgkin, lymphome, tumeur bénigne et/ou maligne ou toute autre affection cancéreuse) ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:	
	Avez-vous effectué un test de dépistage des sérologies :			
8	a) VHB (hépatite B) ?	OUI ONON	Date : Résultat : O positif O négatif	
0	b) VHC (hépatite C) ?	OUI ONON	Date: Résultat: Opositif Onégatif	
	c) VIH (SIDA) ?	OUI ONON	Date: Résultat: Opositif Onégatif	
9	Avez-vous, au cours des 24 derniers mois, souffert de symptômes pour lesquels vous n'avez pas consulté de professionnel de santé et qui auraient nécessité un traitement ?	OUI ONON	Nature des symptômes :	
10	Êtes-vous suivi par un médecin spécialiste ou un bilan médical en vue d'un diagnostic est-il en cours ?	OUI ONON	Nature des examens :	
11	Est-il prévu dans les 6 prochains mois que vous alliez passer des examens (laboratoire, imagerie médicale, endoscopie ou tout autre examen médical), consulter un médecin spécialiste ou faire l'objet d'un traitement médical ou chirurgical ?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:	
12	Est-il prévu dans les 12 mois suivant la prise d'effet des garanties de votre contrat, que vous subissiez une hospitalisation (opération des amygdales, opération du genou, ablation d'un kyste, accouchement ou tout autre motif)?	OUI ONON	Maladie(s): Traitement(s): Début de traitement:	



2

Précisions en cas de réponse OUI à l'une des questions :

Pour faciliter le traitement de votre demande, vous pouvez apporter des détails supplémentaires concernant votre état de santé.

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES	
FRECISIONS COMPLEMENTAIRES	
OMPLÉMENTAIRES. oute réticence ou fausse déclaration intentionnelle chang ssureurs entraîne la nullité de l'assurance, les cotisations d ssurances français).	s SE RÉSERVENT LE DROIT DE DEMANDER DES EXAMENS MÉDICAL geant l'objet du risque ou en diminuant l'opinion pour les organisme lemeurent alors acquises à l'organisme assureur (art. L113-8 du Code de des questions posées, n'avoir rien à déclarer ou omis de déclarer qui puis
duire en erreur les organismes assureurs du présent contrat.	
ait à	le
Signature de l'assuré précédée de la mention « Lu et approuvé » : Signature du représentant légal pour les assurés mineurs :	

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES COMPOSANT VOTRE ADHÉSION :



Vous complétez votre Demande d'adhésion et l'adressez à APRIL International Expat. Pour vous aider, retrouvez nos conseils en dernière page ou contactez-nous.



Nous traitons votre demande sous 24h.



Vous recevez ensuite:

- · votre Certificat d'adhésion valant attestation d'assurance,
- · vos Conditions générales détaillant le fonctionnement de votre contrat,
- votre carte d'assuré reprenant les numéros d'urgence à composer notamment en cas de besoin d'assistance ou avant une hospitalisation,
 - votre Guide assuré, résumant le fonctionnement de votre contrat et tous les contacts utiles.





		LEVEMENT	
(á complé	•	ement par prélèvement aut	omatique)
	Reference Unique de Ma	andat (ne pas compléter) :	
En signant ce formulaire de mandat, débiter votre compte, et (B) votre ba Vous bénéficiez du droit d'être rembo avec elle. Une demande de rembour un prélèvement autorisé.	nque à débiter votre compte oursé par votre banque selor	e conformément aux instructi les conditions décrites dans	ions d'APRIL International Expat. la convention que vous avez passée
Veuillez compléter les champs mar			
DÉSIGNATION DU TITULAIR	RE DU COMPTE :		
Nom du débiteur*: Prénoms du débiteur*: Adresse du débiteur*: Code postal*: Pays*: Coordonnées du compte à débiter* Code IBAN: Code BIC: Type de paiement* (case à cocher):	Ville*: Paiement récurrent/répé	etitif Paiement ponctuel	
DÉSIGNATION DU CRÉANC APRIL International Expat - 110, ave Identifiant créancier SEPA : FR54ZZZ	nue de la République - CS 511	08 - 75127 Paris Cedex 11 - FR.	ANCE
Signé à*: Date*: Note: Vos droits concernant le présent m Les informations contenues dans le présent mandat fe Expat pour la gestion de vos prélèvements et ne sont Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée d'opposition, que vous pouvez exercer en adressant	ont l'objet d'un traitement informatique pa transmises à cet effet qu'à votre banque e en 2004, vous disposez d'un droit d'acc	ar APRIL International e. Conformément à la sès, de rectification et	:

Merci de renvoyer cet imprimé à **APRIL International Expat en y joignant** obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire. Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

Merci d'adresser votre Demande d'adhésion complète à :

APRIL International Expat Service Adhésions Individuelles 110, avenue de la République - CS 51108 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE Si vous annulez votre adhésion, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous et l'adresser à APRIL International Expat - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

RENONCIATION DANS LE CADRE D'UNE VENTE PAR DÉMARCHAGE À DOMICILE

Article L.112-9 du Code des assurances français

Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Conditions: Si vous souhaitez renoncer à votre adhésion, complétez et signez ce formulaire détachable. Envoyez-le, sous enveloppe, par lettre recommandée avec accusé de réception en utilisant l'adresse figurant ci-dessus. Expédiez-le au plus tard dans un délai de 14 jours à compter du lendemain du jour de la signature de votre Demande d'adhésion ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné(e), déclare renoncer à la Demande d'adhésion au contrat ci-après :

Nom du contrat : Ambassade	Réf. A	Am 201	15																
Date de signature de la Dema	nde d'a	adhési	on :		/		/												
Nom de l'adhérent :																			
Prénom de l'adhérent :																			
Adresse de l'adhérent :																			
Code postal :					Ville	e : [
Pays:																			
N° de téléphone :					/			/]/[
Nom de l'assureur-conseil :																			
Adresse de l'assureur-conseil :																			
Code postal :					Ville	e : [
Pays:																			
N° de téléphone :		/_			/			/]/[
Date et signature de l'adhéren	nt:																		
Réservé à APRIL International Expat : n° client																			



J'ADHÈRE

- A. Renseignez vos informations personnelles 1, 2 et 3.
- B. Choisissez vos niveaux de garanties 4.
- C. Indiquez la date d'effet à laquelle vous souhaitez que votre contrat débute 5.
- D. Calculez votre cotisation et indiquez le mode de paiement retenu 6.
- E. Si vous souhaitez faire un don à l'une des associations que nous soutenons, renseignez la partie 7.
- F. Datez et signez votre Demande d'adhésion dans la partie 8.
- G. Datez, complétez et signez le(s) Profil(s) de santé 9
- H. Pour le paiement de votre première cotisation, vous pouvez :
 - joindre un chèque en euro à l'ordre d'APRIL International Expat, OU
 - indiquer les coordonnées de votre carte de paiement sur la Demande d'adhésion, OU
 - effectuer un virement (dans ce cas, veuillez joindre une copie de l'ordre de virement).
 - Pour vos cotisations suivantes, veuillez compléter le mandat de prélèvement SEPA si vous souhaitez régler vos échéances par prélèvement sur un compte en euro (pays acceptés: France, Monaco, Allemagne).
- I. Si vous souhaitez demander l'abrogation des délais d'attente applicables à la garantie frais de santé, joignez le Certificat de radiation de votre précédent contrat accompagné du détail des garanties dont vous bénéficiiez.
- J. Selon les garanties sélectionnées, veuillez également nous transmettre les justificatifs suivants :
 - pour la garantie capital décès et perte d'autonomie : une copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
 - pour la garantie indemnisation arrêt de travail : une copie de votre dernier avis d'imposition ainsi que de votre dernier bulletin de salaire.

J'envoie le tout à APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

ET APRÈS L'ADHÉSION?

Votre demande d'adhésion est traitée sous 24h, dès réception de votre dossier complet par APRIL International Expat.

L'adhésion est constatée par l'émission d'un Certificat d'adhésion (valant attestation d'assurance), sur lequel figurent les garanties sélectionnées et la date d'effet de votre contrat.

Votre contrat débutera à la date indiquée sur le Certificat d'adhésion et au plus tôt le 16 du mois ou le 1^{er} du mois suivant de la réception de votre dossier d'adhésion complet.

opri∟ international | expat

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail: info.expat@april-international.com - www.april-international.com

